

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
27-28 JUIN 2014
BRUXELLES (BELGIQUE)**



INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion se trouve sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »)¹. La liste des participants figure en **Annexe 1**.

Le présent compte rendu résume les questions débattues et les décisions prises.

VENDREDI 27 JUIN 2014

La Présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 9 h 00.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE RÉUNION

1.1 La Présidente du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Conseil et remercie la Directrice générale et le personnel du Secrétariat des efforts qu'ils ont déployés pour organiser une conférence de reconstitution des ressources fructueuse et édifiante. Elle remercie ensuite les membres du comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement des délibérations qu'ils ont consacré la veille au soir aux résultats de la conférence pour pouvoir présenter au Conseil une évaluation et des recommandations. La Présidente note qu'il est important d'avoir un processus de responsabilisation pour les contributions annoncées la veille et qu'il sera nécessaire de continuer de mobiliser des ressources au cours des quatre prochaines années pour pouvoir atteindre l'objectif de 3,5 milliards de dollars pour la période de reconstitution des ressources 2015-2018.

1.2 La Présidente du Conseil d'administration rend hommage au leadership remarquable dont ont fait preuve Carol Bellamy, en tant que première Présidente du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, et Geeta Rao Gupta en tant que Présidente par intérim.

1.3 Les modifications de la composition du Conseil annoncées depuis la dernière réunion consistent en l'arrivée d'un nouveau membre suppléant pour le groupe Bailleur 3, Julie Shouldice, Directrice, Direction générale du développement social, Direction générale des enjeux mondiaux et du développement au ministère canadien des Affaires étrangères, Commerce et Développement. Mme Gillard remercie le membre adjoint sortant du groupe, Christina Buchan, de son appui au Partenariat mondial.

¹<http://www.globalpartnership.org/media/Board/Brussels-2013/2013-05-Reunion-Conseil-Ordre-du-jour.pdf>
une éducation de qualité pour tous les enfants Page 1 Compte rendu de la réunion du Conseil 27-28 juin 2014

Objectifs et résultats de la réunion

1.4 La Présidente du Conseil note qu'il importe d'examiner les priorités du Partenariat mondial pour le reste de l'année. L'examen des rapports des trois comités techniques du Conseil sur leurs activités au cours des quelques derniers mois est inscrit à l'ordre du jour. Ces rapports comprennent d'importantes recommandations concernant les financements, notamment les financements innovants, et sollicitent des directives sur le rôle que doit jouer le Partenariat mondial dans les situations humanitaires et d'urgence complexes et pour la formulation du cadre de gestion des risques du Conseil. La réunion doit également considérer les résultats de la reconstitution des ressources, ses conséquences pour l'établissement des programmes à venir et les recommandations connexes concernant la manière dont les futures allocations devraient être effectuées.

Examen de l'ordre du jour et approbation de compte rendu de la réunion

1.5 La Présidente du Conseil d'administration examine l'ordre du jour de la réunion et sollicite les commentaires. Aucun commentaire n'est présenté.

1.6 La Présidente du Conseil demande que le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue à Washington les 25 et 26 février 2014 (BOD/2014/06 DOC 05) soit approuvé. Le compte rendu a été soumis au Conseil en mars et n'a fait l'objet d'aucun commentaire à l'époque. Aucun commentaire n'a été formulé durant la réunion.

Décision :

1.7 La décision ci-après est approuvée :

BOD/2014/06-02 – Approbation du compte rendu de réunion : le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue à Washington le 26 février 2014 (BOD/2014/06 DOC 05).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2.1 Alice Albright, Directrice générale du Secrétariat, remercie le personnel du Secrétariat, le Conseil d'administration, la Présidente du Conseil d'administration et son conseiller, Bruce Wolpe, des durs efforts menés depuis la réunion du Conseil de février, qui ont débouché sur le nouveau modèle de financement et une fructueuse reconstitution des ressources. La conférence a permis d'attirer encore plus l'attention sur l'éducation, et de renforcer le sentiment de responsabilités partagées, a permis d'obtenir des financements supplémentaires et de donner une nouvelle impulsion à la poursuite de l'effort de mobilisation de ressources jusqu'en 2015. Outre les efforts visant à renforcer et diversifier la base des ressources du GPE, la Directrice générale insiste sur l'importance d'établir de solides antécédents, de déployer de manière satisfaisante le nouveau modèle de financement et de tenir les promesses faites durant la reconstitution des ressources.

2.2 L'organisation s'efforcera d'atteindre des résultats dans un contexte mondial qui continue de poser d'importants défis. La Directrice générale fait le bilan de la situation dans le domaine de l'éducation dans le monde et note la poursuite de la crise du financement de l'éducation, le nombre d'enfants qui n'acquièrent pas les connaissances élémentaires, le ralentissement des progrès accomplis en ce qui concerne la réduction du nombre d'enfants non scolarisés, les défis que pose l'éducation des filles de ménages pauvres ruraux, en particulier, et l'intensification des actes de violence perpétrés contre les écoles.

2.3 Pour relever les défis de l'éducation mondiale, la Directrice générale propose à titre de priorités immédiates pour le Partenariat mondial : de mettre systématiquement l'accent sur les données et les résultats dans le domaine de l'éducation ; de formuler le prochain plan stratégique ; d'accroître et de compléter les ressources en mettant l'accent sur des financements innovants ; de poursuivre la réforme de la gouvernance, notamment en mettant au point le cadre des risques ; et de *une éducation de qualité pour tous les enfants*

veiller à ce que le Secrétariat soit efficace et possède une solide connaissance des sujets à traiter, et soit en mesure de forger des partenariats et de mener une action de plaidoyer. Le Secrétariat fera appel à tous les partenaires avec lesquels il travaille, fera fond sur la participation accrue des pays en développement partenaires et s'appuiera sur la société civile pour s'assurer que l'accent est systématiquement mis sur les acquis scolaires.

Utilisation abusive des financements

2.4 Mme Albright fait le point des cas d'utilisation abusive des financements du GPE depuis la réunion du Conseil des ministres de février. Un audit a fait ressortir certaines irrégularités dans les paiements effectués aux enseignants communautaires en 2012 à Madagascar. Le pays a reçu un montant de 64 millions de dollars de l'Initiative Fast Track pour la période 2010-2013. Elle fait remarquer qu'elle a initialement informé le Conseil de l'enquête menée à Madagascar en février 2014. Cette dernière se poursuit. Mme Albright rappelle également au Conseil qu'il a été informé en mai 2013 d'un audit portant sur un financement de 60 millions de dollars accordé à l'État zambien dans le cadre de l'Initiative Fast Track. L'audit a confirmé qu'un montant de 8 000 dollars avait été affecté à des dépenses non éligibles. Les fonds ont depuis lors été recouvrés.

Débats

2.5 Les membres du Conseil d'administration notent qu'il est essentiel que la Directrice générale informe immédiatement le Conseil de toute utilisation abusive des financements, que celle-ci soit confirmée ou non. M. Padraig Power, responsable financier senior, explique qu'une « dépense inéligible » est une dépense qui ne cadre pas avec l'objectif au titre duquel le financement a été approuvé ou qui n'est pas conforme aux conditions de l'accord de financement conclu avec l'Entité de supervision. Il peut s'agir d'une utilisation abusive de fonds dans le cadre d'un acte frauduleux ou de l'emploi de fonds pour financer des dépenses qui sont devenues inéligibles parce que, par suite d'une administration déficiente, les pièces justificatives de dépenses éligibles n'ont pas été conservées. Il indique que les leçons tirées de l'expérience sont communiquées si nécessaire.

2.6 Les membres du Conseil d'administration insistent sur le fait que, maintenant que la conférence de reconstitution des ressources a pris fin, le Partenariat mondial doit tenir ses promesses et « passer à la vitesse supérieure ». Il doit forger les outils nécessaires au nouveau modèle de financement pour assurer sa simplicité et son applicabilité et lui permettre de mesurer les résultats et de faire état de ses réalisations. Le Partenariat mondial doit intensifier sa supervision des dépenses en mettant davantage l'accent sur l'exécution, en accordant des financements de manière intelligente au niveau mondial et national, en gérant les facteurs de risques, et en précisant et en révisant les rôles et les attributions des intervenants au niveau national ainsi que les relations entre ces derniers et le Secrétariat. Il est important, pour renforcer la supervision, d'avoir des personnes ayant une solide expérience du terrain à la direction du Secrétariat, en particulier pour les États fragiles, et de revoir la structure de gouvernance du Partenariat mondial en ce qui concerne les communications au Conseil et les processus de prise de décision. Il faudrait aussi poursuivre la réforme de la gouvernance au niveau des comités pour s'assurer qu'ils sont bien structurés, qu'ils fonctionnent de manière satisfaisante et que leurs membres possèdent les qualifications, l'expérience et les compétences requises. Certains membres du Conseil font valoir que le comité du Conseil devrait collaborer avec le Secrétariat aux travaux menés à un niveau de détail plus poussé pour permettre au Conseil de se concentrer sur les questions plus stratégiques et sur la prise de décisions.

2.7 Les membres du Conseil d'administration notent l'augmentation considérable des budgets d'éducation nationaux annoncés par les pays en développement partenaires par comparaison aux bailleurs de fonds. Un membre du Conseil fait remarquer qu'il est important que le Partenariat mondial réfléchisse à la manière dont il pourrait utiliser ses ressources de manière plus stratégique pour que les autorités nationales puissent utiliser leurs financements de manière plus efficace. Il a été suggéré que les ressources du GPE ne devraient pas être employées pour financer des dépenses récurrentes, mais qu'elles devraient être consacrées à la mobilisation de financements intérieurs. Les

membres du Conseil font aussi valoir que les autorités des pays en développement partenaires doivent rendre compte à leurs citoyens des engagements qu'ils ont pris et que le Partenariat mondial devrait renforcer le rôle que jouent les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) pour appuyer les processus nationaux et les ministres de l'Éducation pour s'assurer que les engagements pris sont honorés. La société civile peut également contribuer à suivre les résultats en ce domaine, ainsi qu'à collecter des données. Il a également été fait valoir qu'il existe d'autres moyens de lever des ressources intérieures au titre de l'éducation sans accroître le budget de l'éducation.

2.8 Mme Albright indique que le Secrétariat adoptera une approche plus stratégique pour mobiliser le montant restant de 1,4 milliard de dollars et pour préparer le terrain au prochain cycle de reconstitution des ressources. Tous les membres du G-7 et du G-20 n'ont pas participé en tant que bailleurs de fonds à cette reconstitution et le Secrétariat continuera de rechercher de nouveaux bailleurs et d'autres sources de financement. Mme Albright note aussi que le Secrétariat tablera sur l'élan donné par les bailleurs du secteur privé pour attirer un plus grand nombre de ces derniers.

2.9 Mme Albright indique que les travaux entrepris pour rendre opérationnel le modèle de financement devraient se poursuivre jusqu'au 1^{er} janvier et que le rôle des comités doit encore évoluer. Le personnel du Secrétariat a mené une série d'ateliers de suivi sectoriel qui s'est traduit par le partage d'enseignements acquis dans divers domaines.

3. PROPOSITION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTENAIRES

3.1 La Présidente du Conseil attire l'attention du Conseil sur la proposition des pays en développement partenaires (DOC /2014/06 DOC 07). Elle réitère l'importance du renforcement des communications et de la coordination entre les six groupes de pays en développement partenaires du GPE. Elle note que, pour renforcer le Partenariat, le Conseil d'administration doit veiller à ce que les pays en développement partenaires aient davantage voix au chapitre et puissent établir des relations entre leurs groupes. Les pays en développement partenaires se trouvent au cœur de toutes les activités du GPE, et le Conseil doit trouver le moyen de mieux les écouter et de mieux collaborer avec les différents groupes. À la suite des remarques prononcées par la Présidente, M. Thiam, ministre sénégalais de l'Éducation et membre du Conseil d'administration pour Afrique 2, présente la proposition au nom de tous les groupes de pays en développement partenaires.

3.2 M. Thiam explique que la proposition des pays en développement partenaires consiste à demander au Secrétariat d'organiser des réunions de groupes en présentiel pour toutes les régions des pays en développement partenaires avant les deux prochaines réunions du Conseil. Il rappelle au Conseil sa décision de mai 2010, qui a donné lieu à l'adoption d'un modèle de représentation basé sur les groupes, et il fait valoir que cette modification s'est traduite par une augmentation du nombre de groupes de pays en développement partenaires représentés au Conseil, ainsi que du nombre de sièges qui leur a été attribué. Depuis mars 2014, le GPE compte 59 pays en développement partenaires du monde entier répartis en six groupes : trois groupes Afrique (Afrique 1, 2, et 3), un groupe Asie et Pacifique, un groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale et un groupe Amérique latine et Caraïbes. Cette proposition a principalement pour objectifs de renforcer les capacités de communication et de coordination des groupes de pays en développement partenaires et de créer des opportunités de partage des connaissances et d'apprentissage Sud-Sud pour permettre à ces groupes de pleinement assumer leurs rôles et responsabilités et de mieux contribuer à l'efficacité du Partenariat mondial.

3.3 M. Thiam note que, au cours des dernières années, les six groupes de pays en développement partenaires n'ont pas pu faire suffisamment entendre leur voix aux réunions du Conseil ou dans les processus de prise de décisions du GPE. Leur manque de participation a un impact sur l'efficacité des structures de gouvernance globales et des organes du Partenariat parce qu'il ôte aux pays en développement partenaires la possibilité de contribuer aux délibérations du Conseil. M. Thiam engage vivement les membres du Conseil, pour promouvoir la compréhension, le respect et la confiance mutuelle des différents groupes de pays en développement partenaires, d'approuver le financement de

réunions des groupes de pays en développement partenaires avant les réunions du Conseil. Ces réunions non seulement permettraient aux groupes de tenir des consultations sur les décisions du Conseil, mais aussi seraient l'occasion de procéder à des échanges de vues sur les meilleures pratiques et sur leurs expériences. Elles faciliteraient également la formulation de plans de communication et d'action pour tous les groupes de pays en développement partenaires. M. Thiam insiste sur la nécessité de concevoir des activités qui renforceront et développeront les capacités des membres, en leur montrant notamment comment mieux utiliser les réseaux et les structures des groupes pour améliorer les partenariats au niveau régional et promouvoir le partage des informations et la coopération Sud-Sud afin de transformer de manière positive les secteurs nationaux de l'éducation en leur permettant d'adopter les meilleures pratiques.

Débats:

3.4 La Présidente ouvre les débats après l'exposé de M. Thiam. Si le Conseil est, de manière générale, favorable à l'approbation d'un budget dédié à l'organisation de réunions des groupes afin de promouvoir la participation des pays en développement partenaires, certains membres du Conseil se déclarent préoccupés par les mécanismes et les ressources nécessaires. D'autres membres du Conseil suggèrent que certains donateurs bilatéraux pourraient accepter de financer une partie des coûts, notamment l'Initiative allemande BACKUP pour l'éducation en Afrique qui, en collaboration avec le Secrétariat du GPE, a appuyé le partage des expériences et les travaux de préparation avant les réunions du Conseil des groupes de pays africains dans le passé.

3.5 Plusieurs membres du Conseil insistent sur l'importance de n'épargner aucun effort pour réduire les coûts. Certains demandent au Secrétariat d'examiner une plus large gamme de mécanismes et d'évaluer différentes options avec les pays en développement partenaires. M. Thiam note que le pays d'accueil serait encouragé à assumer le coût du lieu de réunion et certains autres frais. Il souligne également que des consultants ne peuvent être recrutés que lorsque des membres du personnel du GPE ne sont pas disponibles. En ce qui concerne le budget, la Directrice générale explique que le projet présenté est le résultat d'estimations provisoires basées sur les dépenses payées par l'Initiative BACKUP pour l'éducation pour des activités similaires. Elle note également que les options les plus rentables seront considérées durant la phase d'exécution du projet.

3.6 Certains organismes multilatéraux suggèrent de profiter des conférences internationales pour organiser en marge de ces dernières des réunions ministérielles consacrées aux questions du GPE. M. Thiam répond que, en fait, les ministres d'Afrique 2 ont déjà organisé des réunions en marge de récentes conférences internationales et continueront de procéder de la sorte. Toutefois, les réunions de groupes proposés sont destinées à des experts techniques qui sont rompus aux processus du GPE sur le terrain et pourraient procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres ministères avant de rendre compte aux ministres de leurs délibérations.

3.7 Certains membres du Conseil suggèrent de poursuivre ce processus à titre d'opération pilote pendant un an, avant de décider s'il convient d'inclure ces réunions dans les budgets annuels futurs du Secrétariat, et ils demandent au Secrétariat de faire rapport au Conseil une fois que les réunions de groupe préalables au Conseil auront été tenues afin d'examiner les résultats produits par ce mécanisme par rapport à ceux d'autres options.

3.8 Le groupe Amérique latine et Caraïbes note les difficultés que pose à son groupe la nécessité de fonctionner en trois langues différentes, et se félicite de cette initiative qui lui permet de renforcer sa participation au Partenariat. Les membres du Conseil reconnaissent que les réunions en présentiel contribuent largement à permettre aux pays en développement partenaires de participer dans une mesure importante, et leur donnent l'opportunité d'examiner des questions que le Conseil n'a pas le temps de considérer ; ils s'accordent sur la nécessité de préciser les objectifs de ces réunions, qui doivent être ciblées plus particulièrement sur le renforcement des capacités.

3.9 La Présidente note l'appui général recueilli par la proposition et la nécessité de continuer de réfléchir au meilleur moyen de renforcer la communication et la coordination au niveau des pays en développement partenaires. La Directrice générale appuie aussi résolument cette proposition. La Présidente remercie M. Thiam et les membres du Conseil du haut niveau des débats.

3.10 Compte tenu des commentaires formulés par les membres, le Conseil considère et approuve le texte de la décision tel que modifié comme suit :

BOD/2014/06-03 – Appui financier au renforcement des activités de communication et de coordination entre les groupes de pays en développement partenaires membres du GPE : Le Conseil d'administration :

- a. demande au Secrétariat du GPE d'organiser deux réunions préalables en présentiel des six groupes constitutifs de pays en développement partenaires avant la tenue des deux prochaines réunions présentiels du Conseil afin de permettre à chaque groupe de pays en développement partenaires : i) de procéder à des préparations et consultations à propos des décisions du Conseil de manière à établir une position consensuelle au plan des groupes constitutifs ; ii) d'élaborer et de finaliser des plans d'action et de communication chiffrés pour chaque groupe ; et iii) de partager leurs expériences en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau modèle de financement afin d'informer le Conseil des progrès accomplis ;
- b. accepte d'allouer au Secrétariat du GPE un maximum de 700 000 dollars provenant du Fonds du GPE au titre de l'ensemble de la planification des événements, de la logistique des réunions et des déplacements des participants aux réunions aux fins de l'organisation desdites réunions tout en cherchant à réduire les coûts dans toute la mesure du possible ; et
- c. demande au Secrétariat de présenter au Conseil, après les réunions de groupes constitutifs préalables à la réunion du Conseil, un rapport d'évaluation et d'avancement et des options pour réduire les coûts à venir afin d'examiner les résultats de ce mécanisme en comparaison des autres options.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DE RISQUES ET DE FINANCEMENT

4.1 La Présidente invite M. Thiam, président du Comité de gouvernance, d'éthique, de risques et de financement (GERF), à présenter le rapport du comité du GERF. Le président du comité du GERF expose brièvement les termes de référence du GERF, les travaux achevés à ce jour et le programme de la prochaine réunion en présentiel du comité. Il décrit rapidement les priorités actuelles du comité pour 2014, qui comprennent : la détermination des ressources disponibles (y compris l'établissement de l'ordre des priorités si nécessaire et l'examen annuel de la position financière à la période en cours et telle qu'indiquée par les prévisions), le cadre des rôles et attributions au niveau mondial et national, le cadre de gestion des risques, le protocole d'accord sur l'hébergement, et la politique en cas d'utilisation abusive des financements. M. Thiam présente ensuite les recommandations du comité du GERF sur les financements innovants.

Financements innovants

4.2 M. Thiam récapitule les débats du comité du GERF, qui s'est réuni à Dakar en mai, tel que présenté dans le document BOD/2014/06 DOC 08. Il rappelle au Conseil que la constitution d'une provision de 125 millions de dollars destinée à des programmes futurs et à des événements non prévue, dont un montant de 100 millions de dollars pouvant être en théorie utilisé pour des financements innovants, a été approuvée par le Conseil lors de l'audioconférence du 2 juin.

4.3 En ce qui concerne le programme pilote de rachat de prêts par la Banque islamique de développement (BIsD), M. Thiam note que le rapport établi par le cabinet de consultants Lion's Head Global Partners (LHGP) est un document de base, qui est une première étape utile. Le document en question est une feuille de route pour l'exécution du programme pilote de rachat de prêts par la BIsD. Il souligne également qu'il faudra au moins 18 mois à deux ans avant que le programme pilote mené

avec la BISD ne produise des résultats, et que celui-ci se limitera aux pays admissibles à bénéficier des ressources du GPE qui ont contracté ou qui contracteront des prêts non concessionnels auprès de la BISD.

4.4 M. Thiam souligne également que le document de Lions Head recense un éventail d'autres options de financements innovants sur lesquelles il serait intéressant de disposer de plus amples détails et d'analyses, en particulier en ce qui concerne celles qui paraissent les plus prometteuses pour le Partenariat mondial. À cet égard, le comité du GERF note la nécessité de présenter plus clairement les conditions relatives à l'obtention de fonds et la manière de procéder en ce qui concerne les initiatives en question.

4.5 Sur la base de cette analyse, le comité du GERF recommande que le Secrétariat formule plus en détail le programme pilote de rachat de prêts de la BISD, poursuive l'examen de la gamme des mécanismes de financement recensés dans le rapport LHGP, ouvre ces initiatives au plus grand nombre possible de pays intéressés, suive une démarche entraînée par la demande et établisse les paramètres des options de financements innovants jugées viables pour les pays et pour les partenaires.

Débats:

4.6 Le président du comité des stratégies et des politiques (SPC) note que, outre les questions financières, les stratégies et les mécanismes de financements innovants devraient être examinés conjointement par les comités du SPC et du GERF. La Directrice générale et le président du comité du GERF souscrivent à cette proposition. La Directrice générale suggère aussi que le CGPC participe également à l'examen de cette question de manière à prendre en compte les considérations relatives aux financements de ces programmes au niveau des pays.

4.7 Les membres du Conseil conviennent qu'il conviendrait de consacrer de plus amples travaux au projet pilote de la BISD avant de le mettre à exécution. La Directrice générale note que la contribution de 400 millions de dollars au Partenariat mondial annoncée par la BISD au titre d'un financement innovant offre une opportunité de renforcer le dialogue avec le Moyen-Orient. Certains membres du Conseil demandent des précisions sur les critères d'admissibilité recommandés par le comité du GERF. Le responsable financier senior explique que 31 pays sont admissibles à participer au projet pilote. Étant donné que 27 de ces pays devraient avoir accès à une allocation maximale par pays, ils doivent utiliser une partie ou la totalité de cette allocation pour pouvoir participer au programme. Les quatre pays restants, à savoir l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, Djibouti et la Cisjordanie et Gaza, n'ont pas accès à une allocation nationale maximale et devront, par conséquent, déposer une requête distincte pour avoir accès à des financements innovants, quel que soit le programme considéré.

4.8 Certains membres du Conseil sont déçus par le fait que des progrès plus importants n'ont pas été accomplis dans le domaine des financements innovants depuis la réunion du Conseil de novembre 2013 tenue à Addis. Les membres du Conseil reconnaissent qu'il importe de déployer de plus amples efforts dans le cadre de la recherche de nouvelles options de financements innovants, notamment en ce qui concerne le cadre opérationnel, les concepts, les paramètres, le renforcement des capacités au niveau national et le calendrier d'exécution. Il importe aussi de préciser les incitations et les instruments permettant de juger des progrès accomplis pour pouvoir obtenir accès à des financements supplémentaires. M. Thiam fait valoir que le Conseil devrait uniquement porter son attention sur les questions stratégiques et laisser au Secrétariat le soin de régler les questions techniques concernant le cadre et la définition de l'éventail des possibilités. Le responsable financier senior explique que le comité du GERF recommande que tous les pays du GPE soient admissibles. Les pays bénéficiant d'une allocation maximale par pays peuvent utiliser une partie ou la totalité de cette allocation pour des financements innovants. D'autres pays membres du GPE peuvent déposer une requête de financement au moyen de la provision de 100 millions de dollars. Les membres du Conseil ont des opinions différentes sur la question de l'admissibilité. Certains d'entre eux ne pensent pas que

les pays bénéficiant d'un financement pour l'exécution d'un programme devraient être obligés d'utiliser une partie de ce financement à titre de financement innovant, mais qu'ils devraient également avoir accès à la provision de 100 millions de dollars. De nombreux membres du Conseil estiment que de plus amples travaux doivent être consacrés à la question de l'admissibilité à un programme de financement innovant de plus vaste portée et que des questions comme les financements complémentaires, la fragilité, etc., doivent toutes être prises en considération.

4.9 La majorité des membres du Conseil s'accorde à reconnaître que les pays entretiennent déjà des relations avec les organismes financiers et que l'objectif n'est pas de « réinventer la roue ». Le Secrétariat devrait essentiellement avoir pour rôle de fixer des paramètres sur la base desquels les pays pourraient développer leurs programmes. M. Thiam est certainement de cet avis, et note que les pays devraient utiliser ces financements du GPE pour mobiliser des financements additionnels. Ce programme devrait être entraîné par la demande des pays.

4.10 M. Thiam conclut que ce projet de décision du Conseil s'inscrit fondamentalement dans le droit fil de la mission qui lui incombe actuellement, qui consiste à assurer le suivi de cette question, d'étendre l'analyse à d'autres mécanismes et de permettre à des pays supplémentaires d'être admissibles. Certains membres du Conseil suggèrent de faire une distinction, dans le texte de la décision, entre le rachat de prêts par la BISD, d'une part, et l'initiative plus générale, d'autre part.

4.11 À la fin des débats, certains membres du Conseil notent que, à leur avis, le Conseil n'a toujours pas de vision stratégique et que cette question n'a pas évolué depuis la dernière décision du Conseil en novembre 2013. La Directrice générale fait alors valoir que les financements innovants prennent du temps à mettre en œuvre et que le Conseil peut compter sur un rapport d'avancement lors de la prochaine réunion, mais non sur la mise en œuvre de l'intégralité du programme. Elle propose d'organiser une session d'information complémentaire sur les mécanismes de financement innovant durant la réunion du Conseil de décembre. Elle note que, dans l'intervalle, le Secrétariat réfléchira aux approches pertinentes pour le Partenariat mondial. La Directrice générale informe le Conseil que le Secrétariat doit recruter un responsable des financements innovants senior doté de compétences et d'une expérience particulières afin de pouvoir faire progresser cette initiative.

Décision :

4.12 La décision ci-après, telle que modifiée, a été approuvée :

BOD/2014/06-04 — Financements innovants pour mobiliser d'autres financements extérieurs : Compte tenu que le projet pilote avec la Banque islamique de développement (BISD) donnera ses premiers résultats dans un délais de 18 mois à deux ans et compte tenu aussi du vaste éventail d'instruments et de partenaires susceptibles de contribuer à la mobilisation de fonds supplémentaires en faveur de la réalisation de résultats dans le domaine de l'éducation, en s'appuyant sur les financements du GPE, le Conseil d'administration approuve ce qui suit :

- a. le projet pilote de la BISD sera ouvert à tous les pays admis à bénéficier des ressources du GPE qui sont aussi admis à recevoir le soutien de la BISD. Le Secrétariat et le GEPF, en étroite coordination avec le Comité des stratégies et des politiques (SPC), élaboreront un cadre opérationnel aux fins du projet pilote de la BISD définissant à tout le moins les éléments suivants :
 - i. le processus de requête ;
 - ii. le montant des fonds extérieurs que les financements du GPE sont supposés mobiliser ;
 - iii. le lien entre les exigences et les incitations du nouveau modèle de financement ; et
 - iv. le montant maximum de financements du GPE susceptible d'être alloué à chaque pays admissible.

- b. le Secrétariat et le GERF, en étroite coordination avec le SPC, présenteront au Conseil une analyse, assortie d'options et d'autres mécanismes de financement innovants susceptibles d'intéresser les pays partenaires.

5. Séance à huis clos

5.1 La Présidente annonce que le Conseil doit à présent se réunir à huis clos et indique que seuls les membres du Conseil, les membres suppléants, la Directrice générale et la Directrice des opérations, Lisa Gomer peuvent y participer. Elle demande à tous les observateurs et à tous les membres du Secrétariat de quitter la salle. Durant la séance, la directrice générale fait le point des efforts de recrutement du directeur technique. Ce recrutement aurait pu créer un conflit d'intérêts pour le Partenariat. La Directrice générale explique les raisons de ce conflit et la manière dont il a été résolu.

6. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

6.1 La Présidente du Conseil invite Joseph Nhan-O'Reilly, président du comité des stratégies et des politiques (SPC), à présenter le rapport du comité. Le président du comité rappelle brièvement les termes de référence de ce dernier, les travaux achevés à ce jour et les priorités pour le reste de l'année telles qu'elles ressortent du plan de travail du comité. Il encourage les débats sur la manière dont le Conseil dans son ensemble peut participer aux travaux des comités.

Débats :

6.2 S'agissant des priorités du comité du SPC, un membre du Conseil fait valoir qu'il importe de faire preuve de prudence avant de fixer les priorités des comités en fonction de certaines questions parce que cela pourrait avoir pour effet d'engager le Partenariat mondial dans certaines directions avant la finalisation du nouveau plan stratégique. Un autre membre du Conseil engage vivement à ne pas trop accroître la complexité du prochain plan stratégique, car le rôle principal du Partenariat mondial consiste à mettre en œuvre les objectifs mondiaux de l'éducation. Le membre du Conseil note qu'il est toutefois important de mettre en place les éléments constitutifs du plan stratégique pour des travaux de portée plus générale comme les activités de plaidoyer.

Rôle du GPE dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes

6.3 Le président du comité du SPC présente les travaux menés pour formuler une proposition concernant le rôle du GPE dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes en consultation avec les cercles de professionnels sur les États fragiles. Il invite le Conseil à fournir des directives au comité à l'issue de son exposé. Le président du comité du SPC remercie en particulier Joris van Bommel, responsable-pays, de la qualité de ses travaux de préparation du document d'information pour le conseil.

6.4 Joris van Bommel, chargé senior des opérations, présente le rapport BOD/2014/06 DOC 09. Il note à quel point il est important de préciser le rôle du Partenariat mondial dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes, en prenant en compte ses capacités, le mandat des autres partenaires et la demande des pays. Il fait remarquer que, durant la conférence de reconstitution des ressources, le rôle et la valeur ajoutée du Partenariat mondial ont été évoqués lors de plusieurs sessions, notamment la session organisée par « Education Cannot Wait ».

6.5 Il récapitule les travaux menés en collaboration grâce à la communauté d'intérêts et présente la matrice récapitulant les possibilités de participation du GPE. Il insiste sur la distinction entre les pays qui sont membres du Partenariat mondial et les autres pays, et note les critères actuels d'admissibilité à des financements pour la mise en œuvre de programmes et à d'autres moyens de participation.

6.6 Le chargé senior des opérations conclut son exposé en expliquant ce qu'est ou ce que pourrait être la valeur ajoutée du Partenariat mondial. Il insiste en particulier sur l'expérience du Partenariat mondial (au Soudan du Sud, en Somalie, en République centrafricaine), sur sa souplesse et sur sa capacité à s'adapter rapidement parce qu'il connaît les processus au niveau national, sur sa capacité à combler les insuffisances, sur l'habitude qu'il a de travailler rapidement et sur son aptitude à adapter aux conditions nationales l'expérience qu'il a acquise au niveau mondial.

Débats:

6.7 Certains membres du Conseil insistent sur l'importance d'assurer la continuité entre l'aide humanitaire et le développement. Le Partenariat mondial pourrait contribuer à assurer cette continuité en encourageant les contacts avec tous les ministères intéressés. Certains membres du Conseil mentionnent, à titre d'exemple, l'expérience de la crise au Liban, en mettant l'accent sur la décision des autorités de mettre un terme à leur propre effort éducatif pour créer un cadre d'urgence spécial. Plusieurs membres du Conseil sont convenus que le Partenariat mondial devrait exposer les leçons tirées de la crise du Liban.

6.8 La majorité des membres du Conseil juge important le rôle de plaider du Partenariat mondial et note que ce dernier a déjà prouvé ses importantes capacités en ce domaine. L'accent est mis sur le fait que le Partenariat mondial pourrait jouer un rôle encore plus important en usant de sa présence à l'échelle mondiale pour faire de l'éducation une priorité dans le cadre de la Procédure d'appel global. Pour être plus précis, la valeur ajoutée du Partenariat mondial pourrait être ciblée sur l'amélioration de l'évaluation des besoins d'éducation. Le Partenariat mondial pourrait formuler une stratégie d'analyse des besoins et définir des activités permettant au GPE d'intervenir immédiatement et efficacement. Une analyse de ce type pourrait, par exemple, porter sur le coût du retour à l'école des enfants.

6.9 Dans le domaine de la coordination, certains membres du Conseil notent qu'il conviendrait de promouvoir les intervenants locaux pour les charger de la coordination des groupements, et que le Partenariat mondial pourrait s'appuyer sur ses partenaires qui ont une solide expérience de la coordination (comme l'UNICEF et Save the Children). D'autres membres du Conseil répondent que le terme « coordination » n'est peut-être pas celui qui convient le mieux et que, en temps de crise, l'essentiel est de faire preuve de « réactivité ». Ils attachent une grande valeur à l'avantage comparatif du Partenariat mondial qui peut associer des compétences spécialisées durant différentes phases (urgence, reconstruction et développement) et souscrivent à la poursuite de démarches souples, en fonction des contextes et des capacités. Certains membres du Conseil reconnaissent que le Partenariat mondial pourrait contribuer à l'amélioration de la coordination entre les groupements et les groupes locaux des partenaires de l'éducation. En réponse à cette dernière remarque, le chargé senior de l'éducation informe le conseil que le Partenariat mondial travaille avec les groupements aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national.

6.10 Certains bailleurs de fonds privilégient les mécanismes de financement en place, comme le Fonds central de secours d'urgence, qui a été spécialement créé pour combler les insuffisances. Un membre du Conseil fait valoir qu'il conviendrait de commencer par analyser les résultats produits par l'option de financement accéléré avant d'envisager de nouveaux mécanismes. Certains membres du Conseil conviennent qu'il importe de procéder à de plus amples analyses. La Directrice générale convient qu'il importe de consacrer de plus amples discussions à cette question, notamment afin de mieux comprendre les types de mécanismes de financement dont le Partenariat mondial a besoin pour fournir un appui dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes.

6.11 Les membres du Conseil soutiennent résolument l'approche de la matrice des interventions possibles du Partenariat mondial. Certains membres du Conseil se déclarent toutefois préoccupés par les capacités du Partenariat mondial et par la nécessité pour celui-ci de se concentrer sur sa mission fondamentale. Aussi estiment-ils que, au moins durant une période initiale, le Partenariat mondial devrait axer ses efforts de plaider, de coordination et de financement uniquement sur ses pays

membres et ne mener que des activités de plaidoyer dans les pays non membres du GPE. D'autres membres du Conseil invitent le Secrétariat à examiner l'impact éventuel d'une crise se produisant dans un pays admissible à bénéficier des financements du GPE sur les pays voisins.

6.12 Un membre du groupe du secteur privé fait part de l'intérêt de son organisation à travailler avec le Partenariat au niveau national, en faisant valoir les possibilités d'identifier des mécanismes de financement innovant pour mobiliser des ressources supplémentaires.

6.13 La Directrice générale note que la poursuite des interventions du Partenariat mondial dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes fait l'objet d'un consensus, mais qu'il importe de poursuivre les travaux pour déterminer quelles sont les meilleures options et les meilleurs moyens de financer toute intervention du GPE dans ces situations.

Programme de développement pour l'après 2015

6.14 Le président du comité du SPC invite Sarah Beardmore, chargée du plaidoyer au Secrétariat, à faire le point du processus entrepris pour formuler de nouveaux objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs pour l'éducation pour l'après 2015.

6.15 Il est très probable que l'éducation fera partie des objectifs thématiques des ODD. La chargée du plaidoyer note les rôles assumés par l'UNESCO et l'UNICEF en tant que chefs de file de la composante éducation. L'UNESCO a, de surcroît, facilité, avec l'UNICEF, des consultations de grande envergure qui ont débouché sur la formulation de sept cibles pour le nouveau Programme de l'Éducation pour tous.

6.16 Au nom du Secrétariat, la chargée du plaidoyer propose trois priorités fondamentales pour le Partenariat mondial, qui cadrent avec sa mission initiale : 1) un plaidoyer pour un objectif détaillé d'éducation équitable dans le programme pour l'après 2015 ; 2) le ciblage des efforts sur la réalisation d'un programme d'éducation pour l'après 2015 solide et pertinent pour les pays les plus pauvres et apportant un appui à ces derniers ; 3) la fourniture de financements et d'un appui à la planification de la mise en œuvre du programme pour l'après 2015 dans les pays en développement partenaires du GPE.

6.17 La chargée du plaidoyer assure le Conseil que le Partenariat mondial est prêt à fournir un appui aux phases initiales de la mise en œuvre du programme d'éducation pour l'après 2015 au plan national en fournissant des ressources financières et en suivant une démarche basée sur les résultats ; en permettant de mieux rendre compte aux citoyens des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation ; en apportant une aide à la planification et à la mise en œuvre dans le secteur de l'éducation au niveau des pays ; et en fournissant un appui à la coordination de partenariats inclusifs opérant au niveau des pays. L'appui à la participation de la société civile est un élément de la valeur que le Partenariat mondial peut ajouter.

Débats :

6.18 Les membres du Conseil font valoir que les activités de plaidoyer sont essentielles pour maintenir l'élan donné aux activités dans le domaine de l'éducation et déclarent qu'ils apprécient le renforcement par le Partenariat mondial des processus nationaux dans le droit fil des processus établis dans le cadre de l'Initiative FTI. Les membres du Conseil sont également d'avis que le Partenariat mondial et son prochain plan stratégique devraient être alignés sur les nouveaux objectifs mondiaux pour l'éducation et le programme pour l'après 2015 en général, le Partenariat mondial ayant pour rôle de faciliter la réalisation de ces objectifs. Le groupe de l'UNESCO remercie le Partenariat mondial de sa participation au processus de formulation des objectifs pour l'éducation de l'UNESCO/UNICEF. Il note que la valeur ajoutée du Partenariat mondial dans le cadre de ce processus apparaît clairement lorsqu'il s'agit de décomposer les objectifs mondiaux pour les adapter aux contextes nationaux et obtenir l'adhésion des pays. Le groupe peut à son tour aider le Partenariat mondial en mettant à sa disposition ses compétences spécialisées dans le domaine de la collecte des données au niveau national.

6.19 La Présidente du Conseil remercie les orateurs de leurs exposés et annonce que davantage de temps sera réservé à cette question lors des prochaines réunions du Conseil.

Point sur la stratégie de la société civile

6.20 La Présidente du Conseil d'administration invite le président du comité du SPC à présenter des remarques liminaires, après lesquelles la chargée du plaidoyer présente un bilan des interventions de la société civile dans le cadre du GPE. La chargée du plaidoyer note que le Partenariat mondial continue de renforcer l'appui fourni par son personnel à la société civile au niveau national et au niveau mondial, en collaborant avec la Campagne mondiale pour l'éducation pour s'assurer la participation des sociétés civiles nationales, en fournissant un appui aux membres du Conseil du GPE qui représentent la société civile et en poursuivant le financement du programme du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE).

6.21 En ce qui concerne ce dernier, elle rappelle que, lors de sa réunion de novembre 2013, le Conseil a demandé que soit formulée une proposition d'appui à la société civile pour la période 2015-2018 en consultation avec les membres du Conseil représentant les OSC. Le comité du SPC qui venait d'être créé a par la suite été chargé de guider ces travaux. Il a été décidé de repousser la présentation de cette proposition de juin à décembre 2014 pour pouvoir réaliser un examen plus approfondi et pertinent des processus appuyés par le GPE et de la nature des interventions de la société civile dans les processus aux niveaux mondial et national.

6.22 Cette proposition examinera la manière dont les financements du GPE peuvent être investis pour remédier aux insuffisances des interventions du Partenariat mondial avec la société civile. Elle arrive un moment particulièrement opportun, car le fonds FSCE sera épuisé au début de 2015 et, compte tenu du programme pour l'après 2015, il est urgent de s'assurer que des mécanismes nationaux et mondiaux efficaces ont été mis en place pour aider le Partenariat mondial à suivre et à atteindre les objectifs de l'éducation pour l'après 2015 qui sont présentés dans les stratégies d'éducation nationale de nos partenaires. La chargée du plaidoyer invite les membres du Conseil d'administration du GPE appartenant aux groupes de la société civile et leurs parties prenantes à participer au processus.

Débats :

6.23 Les membres du Conseil sont favorables à la poursuite de l'appui à la société civile. Ils font notamment valoir que, étant donné le succès de la reconstitution des ressources au niveau des financements intérieurs, la société civile peut contribuer à appuyer les autorités nationales en procédant au suivi des engagements financiers intérieurs et en s'assurant que les fonds alloués sont bien attribués aux niveaux auxquels ils sont destinés. La société civile pourrait également fournir un

appui au plan national en aidant les systèmes de suivi à produire de meilleurs résultats et, de manière générale, en formulant des propositions pour accroître l'efficacité au niveau des pays.

6.24 Plusieurs membres du Conseil ont demandé l'établissement annuel d'une fiche de résultats décrivant les accomplissements du Partenariat mondial au regard des engagements pris par les autorités d'accroître les budgets nationaux de l'éducation, aussi bien au niveau des bailleurs de fonds qu'au niveau des pays en développement partenaires.

6.25 Les membres du Conseil notent l'intérêt manifesté durant la conférence de reconstitution des ressources par le groupe des jeunes qui souhaitent jouer un rôle plus important au sein du Partenariat mondial. Il a été fait valoir que le Conseil devrait réfléchir à la manière dont ce groupe pourrait le mieux présenter les questions au Conseil du GPE et comment les jeunes pourraient être inclus dans le processus de décisions du GPE.

Examen du plan de mise en œuvre du plan stratégique pour 2012-2015

6.26 La Présidente du Conseil invite le président du comité du SPC à faire le point du plan de mise en œuvre du plan stratégique actuel. Le président du comité du SPC explique que l'examen du plan de mise en œuvre du plan stratégique actuel a pour objet d'examiner son objet et sa valeur ajoutée et d'en tirer des leçons pour le prochain processus de planification stratégique, d'identifier les contraintes opérationnelles et de déterminer précisément les aspects du plan qui devaient être modifiés pour mieux l'adapter aux objectifs pour le reste de la période. L'examen porte sur des questions ayant trait au renforcement de la collaboration des partenaires, à la valeur du Partenariat mondial dans son ensemble, à la force des capacités collectives et à la promotion des efforts axés sur la réalisation des objectifs stratégiques.

6.27 Le processus doit donner lieu, au cours des prochaines étapes, à la présentation au Conseil et aux principaux partenaires d'un questionnaire sur le plan de mise en œuvre, à des réunions sur les objectifs stratégiques avec les responsables des groupements du Secrétariat, des représentants des partenaires et des membres du comité du SPC, à la préparation de modifications, et notamment à la précision des rôles et à la définition des attributions, et enfin à une audioconférence avec le Conseil en septembre pour examiner les progrès accomplis au titre du Plan et des révisions proposées.

Débats :

6.28 Un membre du Conseil note qu'il est important de faire ressortir les problèmes qui ont empêché le Partenariat mondial de faire avancer le Plan de mise en œuvre. Ce dernier bénéficierait par ailleurs non seulement de la nomination, au Secrétariat, d'un point focal pour chaque aspect des travaux, mais aussi de l'affectation des mêmes ressources en termes de temps et d'efforts à chacune de ses composantes. Il est également noté que le processus pourrait être plus inclusif.

6.29 Le président du comité du SPC note que de nombreux groupes ont voix au chapitre au sein du Partenariat mondial. C'est là la source des problèmes rencontrés dans le cadre la mise en œuvre, mais c'est aussi ce qui fait la force du Partenariat, car cette entreprise collective se traduit par un sens des responsabilités partagées. Il est toutefois nécessaire de déterminer plus précisément qui dirige quels efforts de manière à mieux exploiter les forces du Partenariat. Le président du comité du SPC reconnaît par ailleurs que les processus établis pour lier les différents groupements du plan de mise en œuvre devraient être précisés et être plus transparents pour permettre à des personnes de participer au processus.

Rapport d'étape sur le Programme AMR et travaux du groupe de référence du Conseil sur les accords sur les résultats

6.30 La Présidente du Conseil demande au président du comité du SPC de faire le point sur le programme d'activités mondiales et régionales (AMR) et sur les travaux du groupe de référence du Conseil concernant les accords sur les résultats. Le président du comité du SPC indique que, en juillet 2013, deux séries de notes de synthèse ont été approuvées par le Conseil, qui portaient sur un montant total de financements de 33 millions de dollars au titre de 16 programmes différents.

6.31 Le programme à venir du Secrétariat consiste à fournir un appui à la mise en œuvre et à mettre l'accent sur la diffusion et l'échange de connaissances, sur le soutien au suivi de la mise en œuvre et sur l'examen des rapports des organisations, et sur la présentation de rapports sur les financements du programme AMR inclus dans l'examen du portefeuille de 2014 et les examens des portefeuilles ultérieurs.

Débats :

6.32 Un membre du groupe de référence du Conseil note que la gestion du processus est jugée décevante et propose de tirer les enseignements du processus pour l'avenir. Un autre membre du Conseil suggère d'améliorer l'aspect régional du programme ; bien que les allocations de financements au titre de la mise en œuvre du programme soient très limitées dans le cadre des petits pays, l'approche régionale est intéressante dans d'autres domaines. Selon d'autres commentaires, en ce qui concerne tout futur financement innovant, s'il n'est pas nécessaire de recadrer les financements eux-mêmes, il importe de revoir le processus et d'accorder une plus grande attention à l'orientation régionale. La Présidente du Conseil remercie le président du comité du SPC de son leadership, ainsi que les membres du comité des importants efforts qu'ils ont déployés au cours des derniers mois.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 La Directrice générale présente ses excuses au titre d'un document du Conseil antérieur dans lequel l'Éthiopie est qualifiée à tort d'État fragile. Elle confirme qu'une correction sera apportée à ce document.

7.2 La Présidente du Conseil clôt la réunion en rendant hommage à Elizabeth King, membre du Conseil pour les organismes multilatéraux et les banques régionales, qui doit prendre sa retraite de la Banque mondiale dans quelques jours et cessera donc d'être membre du Conseil. Plusieurs membres du Conseil expriment leur gratitude à Madame King pour les travaux qu'elle a accomplis en tant que membre du Conseil et aussi du fort impact qu'elle a eu sur les différents membres du Conseil.

7.3 Mme King fait part de la joie qu'elle a eue à servir en tant que membre du Conseil. Elle mentionne les négociations entreprises avec le Secrétariat sur le protocole d'accord entre le Secrétariat et la Banque mondiale et note aussi bien les avantages que les contraintes des modalités d'hébergement actuelles. La restructuration de la Banque mondiale permettra au Partenariat mondial d'être bientôt relié à une division autre que des pratiques mondiales qui n'opèrent pas dans le domaine de l'éducation, ce qui aura pour effet d'éliminer un conflit d'intérêts inhérent pour la Banque mondiale.

7.4 La Présidente du Conseil d'administration clôt la réunion à 17 h 20.

SAMEDI 28 JUIN 2014

La Présidente du Conseil ouvre la réunion à 9 h 00.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

8.1 La Présidente du Conseil récapitule les recommandations du comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) sur le programme et invite M. Ronald Siebes, président du comité du CGPC, à présenter le rapport du comité. Celui-ci expose rapidement les termes de référence, les travaux accomplis à ce jour et les priorités du comité pour le reste de l'année.

Allocations au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes

8.2 La Présidente demande s'il existe des conflits d'intérêts concernant les débats sur les allocations au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes. Les membres du Conseil ci-après font état de conflits d'intérêts : la Banque mondiale au titre des cinq financements pour la mise en œuvre des programmes qui doivent être examinés parce qu'elle est l'entité de supervision pour les cinq financements ; l'UNICEF en ce qui concerne la révision qu'il est proposé d'apporter au financement pour la mise en œuvre du programme de l'Afghanistan qui doit être examiné parce qu'il est l'entité de supervision de ce financement.

8.3 Le président du comité du CGPC présente les cinq projets de financement examinés par le comité du CGPC durant la réunion tenue en présentiel du 29 avril au 1^{er} mai 2014 à Washington. Le comité a décidé de recommander au Conseil d'administration d'approuver les cinq financements. Le président du comité du CGPC fait ressortir la diversité des objectifs et des démarches des financements, comme indiqué dans les évaluations finales menées dans le cadre des processus d'examen qui figurent dans les documents préparés pour la réunion du Conseil.

8.4 Le président du comité du CGPC note, en ce qui concerne le projet de financement pour Haïti, la situation complexe qui résulte de l'existence d'un secteur de l'éducation essentiellement non public dans ce pays. Il indique que le comité a éprouvé de grandes difficultés à définir le concept de « non public ». Si la grande majorité des écoles haïtiennes ne sont pas publiques, elles ne sont pas non plus privées au sens traditionnel du terme ; il s'agit d'établissements gérés par des institutions et des communautés religieuses qui sont toutes réglementées dans un cadre public. Il est toutefois nécessaire de prêter une plus grande attention à la manière dans le système réglementaire est appliqué aux prestataires non publics.

8.5 Le président du comité du CGPC explique que les projets de financement dans les provinces présentées par le Pakistan ont des objectifs différents, mais se caractérisent tous deux par des contextes difficiles sur le plan sécuritaire. Conscient des nombreux problèmes de sécurité, l'UNICEF a offert de communiquer les conclusions d'une analyse approfondie des conflits qu'il a réalisée au Pakistan. Les autorités des deux provinces se sont engagées à accroître de 1,9 % le budget de l'éducation de leurs provinces respectives.

8.6 Le président du comité du CGPC rappelle que le projet de l'Ouzbékistan a été présenté pour la première fois à l'automne de 2013, mais n'a pas été, à cette date, recommandé pour approbation en raison de rapports faisant état de travaux forcés des enfants sanctionnés par l'État pendant la récolte du coton. L'absence de consultation en Ouzbékistan et le nombre limité de membres du GLPE étaient également jugés préoccupants. Il a été demandé aux autorités ouzbèkes de remédier à ces problèmes avant de représenter une requête. Le comité du CGPC a établi, lors de sa réunion du 29 avril au 1^{er} mai, que l'Ouzbékistan avait remédié dans une mesure suffisante aux difficultés évoquées, mais a continué d'éprouver des préoccupations. Le président du comité du CGPC note que les autorités ouzbèkes ont récemment ratifié un décret portant sur des mesures supplémentaires concernant

l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), réitérant l'intention de l'État de s'attaquer aux questions soulevées. Le personnel du Secrétariat a distribué des exemplaires du décret durant la réunion.

8.7 Mme Gillard remercie le président du comité du CGPC Chair et invite les membres du Conseil d'administration à formuler des commentaires ou à poser des questions.

Débats :

8.8 Les membres du Conseil d'administration souscrivent de manière générale aux propositions et félicitent le comité du CGPC de ses travaux. Un membre du Conseil note que le ciblage des travaux du comité du CGPC est d'une importance cruciale, car celui-ci traite de questions concernant la mise en œuvre et la qualité des plans d'éducation dans le nouveau modèle de financement. Plusieurs membres du Conseil reconnaissent que les recommandations du comité du CGPC reposent sur un examen et une analyse approfondie des propositions avec les membres du comité, y compris des représentants des groupes membres du Conseil, et que ce dernier devrait veiller à ne pas reproduire les travaux déjà accomplis par le comité du CGPC, car cela aurait pour effet de remettre en cause le rôle des comités.

8.9 En ce qui concerne la proposition de financement d'Haïti, le membre du Conseil du groupe OSC 3, Corps enseignant, se déclare particulièrement préoccupé par le manque de concordance apparent entre la proposition et l'objectif du GPE, puisque l'essentiel du financement bénéficierait à des écoles non publiques. Le coordinateur de l'équipe de soutien aux pays, Paul Coustère, explique aussi que le Secrétariat a examiné le « déséquilibre » entre les écoles publiques et les écoles non publiques, et ce que les autres bailleurs de fonds appuient dans le secteur public en Haïti. Une mission du GPE s'est également rendue la semaine dernière en Haïti pour analyser la question plus en détail. Le membre du Conseil mentionne par ailleurs le rapport du comité du CGPC, qui note que le Partenariat mondial devrait prendre en compte les questions soulevées par l'examen de propositions de financement émanant de pays soupçonnés de violations des droits de l'homme qui pourraient faire courir un risque de réputation au Partenariat mondial, et il demande que la proposition de financement d'Haïti soit considérée poser un tel risque de réputation. Le membre du Conseil se déclare de surcroît préoccupé par l'absence de critère pour l'identification des bénéficiaires des financements : la sélection des écoles paraît aléatoire, ce qui ne garantira pas l'accès des enfants les plus pauvres à l'éducation. Le membre du Conseil note par ailleurs que le financement proposé s'inscrit dans le prolongement d'un programme antérieur financé par le GPE, dans le cadre duquel l'allocation par élève dans les écoles non publiques était supérieure de 50 % à ce que certains élèves recevaient dans les écoles publiques.

8.10 Selon d'autres commentaires, la proposition d'Haïti est basée sur des projets et s'écarte de l'approche-programme standard. Le système parallèle d'éducation non publique n'est en outre pas aligné sur le système national : il importe d'établir un programme sectoriel plus aligné. Les membres du Secrétariat conviennent que l'alignement est insuffisant, mais font valoir qu'il n'existe pas d'autres options à ce stade. Un membre du Conseil note le manque de viabilité du programme d'exemption des droits d'inscription et la prise en considération du Fonds national de l'éducation : les recettes fiscales finançant l'éducation ne devraient pas être liées à un programme particulier.

8.11 D'autres membres du Conseil font valoir que ce dernier ne peut pas changer la situation en Haïti. Le Partenariat mondial doit aider les enfants dès à présent et doit travailler par l'intermédiaire du GLPE pour encourager l'accroissement du financement des écoles publiques à l'avenir et veiller à ce que les financements du GPE soient ciblés de manière à appuyer les établissements non publics qui en ont le plus besoin.

8.12 Un membre du Conseil indique, en ce qui concerne la proposition de financement de l'Ouzbékistan, qu'il prend note des commentaires du comité du CGPC, mais fait ressortir l'existence de certaines contradictions externes dans l'interprétation du décret des autorités ouzbèkes.

8.13 Les membres du Conseil s'accordent sur l'appui à donner aux cinq propositions de financement, abstraction faite des préoccupations que continue de susciter la proposition d'Haïti. Bien que la majorité des membres du Conseil souhaitent approuver ce financement, le membre du Conseil du groupe OSC 3 maintient son opposition. Un autre membre du Conseil du groupe des OSC suggère d'inclure dans le texte de la décision une phrase indiquant que toute preuve d'utilisation inappropriée des fonds peut être considérée comme une utilisation abusive des financements entraînant l'obligation, pour Haïti de rembourser les fonds. Étant donné les graves préoccupations formulées à l'égard du financement en faveur d'Haïti, la Présidente du Conseil demande que les membres du Conseil favorables à l'approbation du financement l'indiquent en levant la main, puis que ceux qui sont opposés à l'approbation du financement fassent de même. La majorité des membres du Conseil se prononcent en faveur du financement.

8.14 La Présidente du Conseil, consciente des préoccupations soulevées par les membres du Conseil représentant les OSC, suggère de demander qu'un point sur la nécessité de rendre compte soit inclus dans les commentaires présentés à Haïti afin que des informations soient soumises au Conseil pour indiquer à ce dernier si et comment les objectifs du financement ciblent les écoles les plus pauvres. La Présidente note que si de graves risques venaient à se poser, le GLPE devrait les signaler au Conseil.

Décision :

8.15 Le Conseil approuve la décision suivante:

BOD/2014/06-05 – Approbation des allocations de financement pour la mise en œuvre du programme : Le Conseil d'administration :

- a. approuve l'allocation provenant des fonds fiduciaires du GPE pour le financement de la mise en œuvre du programme, telle que décrite dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2014 et répertoriées dans le tableau 1 du document BOD/2014/06 DOC 11, sous réserve :
 - i. de la disponibilité des fonds ; et
 - ii. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de ressources des fonds fiduciaire pour le financement de la mise en œuvre du programme sous forme de versements annuels.
- b. demande au Secrétariat :
 - i. d'inclure dans sa notification de l'approbation des allocations à chacun des gouvernements concernés les conditions, demandes de compte rendu et observations sur le programme définies dans le tableau 2 du document BOD/2014/06 DOC 11 ; et
 - ii. d'informer le CGPC lors de sa prochaine réunion présentielle sur les points présentés aux lignes « Conditions » et « Compte rendu » dans le tableau 2 du document BOD/2014/06 DOC 11.

Prorogation des allocations indicatives arrivant à expiration en 2014

8.16 La Présidente du Conseil demande au président du comité du CGPC de présenter une recommandation concernant les allocations pour 2014 arrivant à expiration le 31 décembre 2014. Le président du comité du CGPC indique que les pays qui ont encore une allocation pour 2014 demandent au Secrétariat s'ils vont pouvoir continuer de conserver ces dernières s'ils ne déposent pas de dossier de requête pour cette année. Pour éviter tout dépôt de requête en urgence, le Secrétariat propose au comité du CGPC d'envisager de proroger les allocations à titre exceptionnel pendant une période de courte durée pour faciliter la transition de 2014 au calendrier de la période 2015-2018.

8.17 Le président du comité CGPC précise que la recommandation aurait pour effet de reporter la date d'expiration des allocations de 2014 pour les pays qui ont entamé l'étape 1 de l'examen de la qualité et qui ont donc exprimé l'intérêt de présenter une requête d'allocation. Les pays indiqués ci-

après remplissent cette condition: Bangladesh, Guinée, Guyana, Kenya, Nigéria, RDP lao, République Centrafricaine, République du Congo, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et Sainte-Lucie. En vertu des recommandations, les pays concernés qui présentent une requête en 2015 ne seraient pas admissibles à recevoir une nouvelle allocation durant la période de financement 2015-2018. Par ailleurs, les règles du nouveau modèle de financement ne s'appliquent pas nécessairement si la requête est déposée dans le cadre de la première série de 2015, mais s'appliquent automatiquement si la requête est déposée par la suite. Dans le cas où un pays aurait eu droit à une allocation d'un montant supérieur durant la période de financement 2015-2018, ce pays pourra demander à bénéficier d'un montant supérieur, mais il devra déposer une requête conformément aux règles du nouveau modèle de financement.

8.18 Le président du comité du CGPC explique que le comité a examiné la recommandation lors de sa réunion du 26 juin 2014 et que celle-ci n'a pas suscité de préoccupations. Le comité du GERP a établi que, si, de fait, certains pays avaient repoussé la présentation de leur requête à 2015, la situation financière du Partenariat mondial pourrait en bénéficier puisque tout pays présentant une requête en 2015 n'est plus admissible à obtenir une allocation supplémentaire durant la période 2015-2018.

8.19 La Présidente du Conseil sollicite des commentaires et des questions, mais aucun commentaire n'est présenté et aucune question n'est posée.

8.20 Le Conseil approuve la décision suivante:

BOD/2014/06-06 — Compte tenu de la décision BOD/2013/11-07, **Liste des allocations indicatives 2014** : Le Conseil d'administration :

- a. reporte la date d'expiration du 31 décembre 2014 pour tous les pays dotés d'une allocation indicative qui ont entamé l'étape 1 de l'examen de la qualité, mais en faveur desquels un financement pour la mise en œuvre du programme n'a pas été approuvé au 31 décembre 2014 ;
- b. décide que l'allocation prorogée représentera l'allocation-pays maximum de ces pays pour la période 2015-2018, sous réserve des dispositions du point 4 ;
- c. décide que toute requête de prorogation d'allocation devra se conformer aux principes du nouveau modèle de financement, mais pourra être présentée selon les exigences en vigueur si elle est déposée dans le cadre de la première série de 2015. Toute requête présentée au titre d'une série ultérieure sera soumise aux exigences du nouveau modèle de financement ; et
- d. décide que, dans le cas où un pays aurait eu droit à une allocation d'un montant supérieur au titre du nouveau modèle de financement, ce pays pourra demander à bénéficier d'un montant supérieur uniquement s'il dépose officiellement une requête en vertu des exigences du nouveau modèle de financement.

Révisions proposées pour le financement pour la mise en œuvre du programme de l'Afghanistan

8.21 La Présidente du Conseil d'administration invite le président du comité du CGPC à présenter la recommandation concernant la révision proposée pour le financement pour la mise en œuvre du programme de l'Afghanistan. Le président du comité du CGPC indique que, conformément à la politique relative aux calendriers, les révisions proposées pour le financement qui constituent une « modification significative » doivent faire l'objet d'un examen du comité du CGPC puis être approuvées par le Conseil. Par ailleurs, selon cette politique, une modification significative s'entend de toute modification portant sur plus de 25 % du montant total du financement, ou plus de 10 millions de dollars, le montant le plus faible étant retenu. La révision proposée pour le financement de l'Afghanistan constitue une « modification significative » en vertu de ces règles.

8.22 Le président du comité du CGPC récapitule les quatre principaux changements apportés au financement, à savoir l'augmentation du coût unitaire des projets d'amélioration des écoles dans le cadre de la première composante, l'accroissement du coût unitaire de la formation des enseignants et de l'éducation dans les mosquées et de la formation des enseignants dans le cadre de la deuxième composante, une importante correction de l'estimation initiale des coûts unitaires du recrutement des *une éducation de qualité pour tous les enfants*

enseignants, l'apport de modifications aux propositions de recrutement et de placement d'assistants techniques et le report de six mois de la date de clôture à décembre 2015.

8.23 Le président du comité du CGPC note que le Secrétariat avait jugé ces révisions cohérentes et transparentes et que lesdites révisions avaient été examinées et entérinées par le GPLE. Bien que la centralisation de la mise en œuvre et les coûts y afférents soient source de préoccupations, ils tiennent à un contexte sécuritaire difficile. Le Secrétariat exprime le doute qu'un report de six mois suffira à assurer l'achèvement du projet tout en notant que le pays est d'avis contraire.

8.24 Le président du comité du CGPC a examiné la recommandation lors de l'audioconférence du 16 juin 2014 et a noté à cette occasion plusieurs domaines de préoccupation, notamment la modification des modalités et son impact sur les coûts ; la capacité d'absorption en ce qui concerne la mise en œuvre des Plans d'amélioration des écoles (PAE) et le Département de formation des enseignants); la participation future des ONG ; les programmes de formation des enseignants, l'enseignement communautaire et d'autres filières ; et la mise en œuvre de la troisième composante qui a trait à l'augmentation du nombre d'enseignantes qualifiées.

8.25 Afin de ne pas perturber plus longtemps que nécessaire le programme afghan, le comité a décidé de recommander à ce stade la révision au Conseil en ajoutant des conditions pour obtenir un certain nombre de précisions. Les réponses obtenues aux conditions posées devront être approuvées par le comité du CGPC avant que l'approbation ne prenne effet.

Débats :

8.26 Les membres du Conseil conviennent d'appuyer la recommandation. Un membre du Conseil demande toutefois de reformuler les conditions présentées à l'Annexe 1 du document BOD/2014/06 DOC 13 de manière à établir clairement ce qui est demandé et ce en quoi les résultats doivent consister. Un autre membre suggère d'inclure une date butoir à laquelle les conditions devront avoir été remplies. Un membre du Conseil propose de donner au Conseil une autre occasion de formuler des commentaires tout en déclarant qu'il est en faveur de déléguer au comité du CCPG le pouvoir de déterminer si les conditions sont remplies.

8.27 La Présidente du Conseil conclut que, si le Conseil est d'accord sur l'orientation générale des révisions proposées et accepte de déléguer l'approbation ultime au comité du CGPC, il importe de réviser le texte de l'Annexe 1 pour préciser les conditions et insérer une date limite d'approbation. Elle demande que soit préparée une décision révisée en vue de son examen par le Conseil durant l'après-midi.

Décision :

8.28 À la suite de la discussion antérieure, la décision révisée ci-après est approuvée :

BOD/2014/06-07 – Révision proposée du financement pour la mise en œuvre du programme de l'Afghanistan : Conformément aux dispositions de la Politique relative aux calendriers de signature et d'exécution des accords de financement et aux procédures de révision des programmes de financement pour la mise en œuvre de plans pour le secteur de l'éducation (Politique relative aux calendriers), le Conseil d'administration :

- a. demande au Secrétariat de présenter plus clairement les conditions figurant à l'Annexe 1 du document BOD/2014/06 DOC 13 et de les communiquer au Groupe local des partenaires de l'éducation ;
- b. demande que les informations soient communiquées au CGPC le 30 septembre 2014 au plus tard ; et
- c. délègue au CGPC le pouvoir d'approuver une Notification de révision du budget du programme révisée après avoir examiné la réponse aux conditions conformément aux points 1 et 2.

Enveloppe de financement d'analyses sectorielles dans le financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation

8.29 La Présidente du Conseil invite le président du comité du CGPC à présenter la recommandation concernant la constitution d'une enveloppe de financement d'analyses sectorielles dans le financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (EPDG). Le président du comité du CGPC note que le financement des analyses sectorielles était autrefois couvert par les financements pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (EDPF) de l'initiative FTI. L'EDPF a toutefois pris fin en 2011 sans qu'aucun mécanisme de financement comparable du fonds du GPE n'ait été mis en place pour le remplacer. Le Secrétariat a par conséquent constaté une baisse notable du nombre de plans sectoriels de l'éducation établis sur la base de solides analyses sectorielles. La mise en place d'un guichet de financement des analyses sectorielles est d'autant plus importante que l'existence de récentes analyses sectorielles constitue un élément crucial de la formulation d'un plan sectoriel de l'éducation « crédible », qui est une condition imposée par le nouveau modèle de financement.

8.30 La Présidente du Conseil demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires et des questions.

Débats :

8.31 Les commentaires des membres du Conseil concernent, notamment, l'appui à la recommandation. Un membre du Conseil note toutefois que le texte de la décision devrait mentionner le rapport coûts-avantages, mais ne pas suggérer un plafond par défaut de 500 000 dollars. Il devrait aussi expliquer pourquoi le plafond du financement a été doublé. Les directives devraient en outre énoncer les critères à remplir pour recevoir le montant de financement maximum prévu pour les analyses sectorielles. D'autres commentaires font valoir que le financement des analyses sectorielles devrait prendre en compte d'autres programmes extérieurs existants. Le Secrétariat devrait avoir un rôle de facilitation et non un rôle d'exécution. Un membre du Conseil suggère que la recommandation établisse un lien avec le nouveau modèle de financement et mette l'accent sur les résultats et les réalisations. Plusieurs membres du Conseil mentionnent la possibilité que certains pays n'aient pas les capacités nécessaires pour procéder aux analyses et suggèrent d'aborder cette question dans les directives et de fournir un appui aux ministères pour renforcer les capacités nationales et mettre en place des programmes sectoriels viables.

8.32 La Présidente du Conseil conclut que, bien que le Conseil approuve dans l'ensemble la recommandation, cette décision doit être modifiée sur la base des commentaires formulés. Elle demande à ce que soit préparée une révision de la décision en vue de son examen par le Conseil durant l'après-midi.

Décision :

8.33 À la suite de la discussion antérieure, la décision révisée ci-après est approuvée :

BOD/2014/06-08 — Proposition pour la création d'une enveloppe de financement d'analyses du secteur de l'éducation dans le Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation : le Conseil d'administration :

- a. approuve la constitution d'une enveloppe de financement d'analyses du secteur de l'éducation dans le Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation ;
- b. autorise le relèvement du plafond du Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation de 250 000 dollars à 500 000 dollars pour inclure le financement additionnel de

- 250 000 dollars qui sera affecté spécifiquement à l'amélioration des analyses de données et de systèmes ;
- c. demande à ce que le Secrétariat actualise les directives du Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation, ainsi que d'autres documents d'orientation du GPE, afin de refléter cette nouvelle facilité de financement, s'agissant notamment des critères retenus pour obtenir un bon rapport coût-bénéfice, du renforcement des capacités pour assurer la pérennité des actions, et de la conformité au nouveau modèle de financement. Le CGPC approuvera les directives avant le lancement de la nouvelle facilité et d'ici au 1^{er} janvier 2015 ; et
 - d. autorise un accroissement du montant des requêtes au titre du Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation pouvant être approuvées par le Secrétariat, de 250 000 à 500 000 dollars.

9. PRÉSENTATION DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

9.1 La Présidente du Conseil invite la Directrice générale à présenter certaines remarques liminaires sur le nouveau modèle de financement. La Directrice générale remercie l'équipe chargée de l'appui aux pays des travaux qu'ils ont consacré à la préparation des documents examinés par le Conseil et approuvés par ce dernier durant la téléconférence du 28 mai. Lors de cette dernière, plusieurs membres du Conseil ont demandé au Secrétariat d'organiser des sessions de formation pour les pays en développement partenaires afin de leur permettre de mieux comprendre comment fonctionne le modèle en pratique. Ils ont également demandé que le nouveau modèle de financement leur soit décrit de manière détaillée durant la réunion du Conseil de juin. La Directrice générale explique que d'autres sessions seront organisées après l'exposé d'aujourd'hui et indique que des notes écrites seront également transmises dans le but de faciliter la compréhension du nouveau modèle.

9.2 Paul Coustère, coordinateur de l'équipe de soutien aux pays, et Margarita Focas Licht, responsable d'équipe régionale, expliquent le nouveau modèle de financement. Le personnel récapitule les étapes qui ont abouti à l'établissement de ce dernier et les raisons pour lesquelles le Partenariat mondial a dû modifier le modèle existant. Ce dernier ne permettait pas d'exploiter suffisamment les possibilités offertes par le Partenariat mondial et il était important de mettre davantage l'accent sur les résultats et de cibler de manière explicite les financements intérieurs et d'autres sources de financement possibles. Le nouveau modèle vise à accroître le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'enfants acquérant les éléments de base en lecture et en calcul, à atteindre les enfants les plus marginalisés, à renforcer les systèmes éducatifs et à fournir des incitations à la réalisation d'investissements intérieurs dans l'éducation. Il permettra aussi de mieux justifier les investissements et l'alignement d'appuis extérieurs.

9.3 En pratique, les phases du modèle de financement du GPE se déroulent parallèlement à la formulation et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation dans le pays, et assurent l'appui d'un partenariat et une assistance durant chaque phase. Le nouveau modèle de financement répond de surcroît aux besoins et incite à obtenir des résultats. Il intègre des critères d'éligibilité plus nombreux, qui mettent l'accent sur la pauvreté, la vulnérabilité et la fragilité dans le domaine de l'éducation, une formule d'allocation en fonction des besoins, le renforcement des capacités au niveau sectoriel, et la formulation d'incitations à obtenir des résultats.

9.4 Le personnel du Secrétariat précise les conditions d'accès à la composante fixe du financement pour la mise en œuvre du programme, qui représente 70 % du montant du financement. Ces conditions concernent la disponibilité de données ou d'une stratégie pour obtenir les données, d'un plan sectoriel de l'éducation crédible (PSE), et la preuve de la détermination à poursuivre le PSE ou le PSEF et son financement. Pour avoir ensuite accès à la composante variable de financement, c'est-à-dire aux 30 % restant du montant du financement, les pays devront revoir leurs politiques ou stratégies d'équité, d'efficacité et d'acquis scolaires, et retenir des actions ou des indicateurs cibles qui représenteront des « efforts ». Le paiement de la composante variable sera normalement effectué a

posteriori, après vérification des actions ou des indicateurs convenus. Le comité du CGPC pourrait, à titre exceptionnel, accepter d'approuver un paiement a priori.

9.5 Le Secrétariat a déjà commencé à mettre à jour les directives et les outils connexes, en consultation avec les principaux partenaires de la mise en œuvre. Entre huit et dix pays pourraient inaugurer le nouveau modèle de financement au cours des deux phases de dépôt de dossiers de requête pour 2015 ; ces financements permettront d'acquérir une connaissance approfondie du processus durant la phase de mise en œuvre. Les premiers entretiens avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation dans ces pays ont déjà commencé, et des réunions régionales sur la mise en œuvre sont prévues pour la fin de l'année. Il est envisagé d'organiser des réunions de collaboration pour les pays en développement partenaires, parrainées par le GPE, pour fournir aux pays partenaires des informations sur la mise en œuvre du modèle de financement.

9.6 La Présidente du Conseil demande aux membres du Conseil de faire part de leurs commentaires et de leurs questions.

Débats :

9.7 Les membres du Conseil reconnaissent la tâche incroyable accomplie par le Secrétariat aux fins de la conception du nouveau modèle de financement. L'accent est mis sur l'accélération des progrès dans le domaine de l'apprentissage des élèves et l'importance cruciale que revêt l'établissement d'indicateurs qui ne sont pas axés sur les processus ou les produits, mais qui ciblent réellement les acquis scolaires. Les indicateurs retenus doivent être liés aux résultats souhaités.

9.8 Certains commentaires reflètent la crainte que la complexité et le manque de précision du nouveau modèle de financement ne posent des problèmes de crédibilité à court terme et n'imposent un fardeau supplémentaire aux pays en les obligeant à préparer de nouveaux rapports et à suivre de nouveaux processus. De nombreux aspects du modèle ne sont toujours pas clairs : par exemple, que se passe-t-il si les données ne sont tout simplement pas disponibles, de quelle manière le suivi va-t-il s'effectuer, quels sont les indicateurs qui seront acceptables pour la composante variable, quelles seront les conséquences lorsque les progrès accomplis ne seront pas suffisants pour débloquer la composante variable, et comment les acquis scolaires seront-ils mesurés ? Les entretiens tenus dans les pays avec les GLPE sur ces détails du processus et sur la définition précise des rôles respectifs des intervenants au niveau national contribueront fondamentalement à remédier à ces préoccupations. Il serait de surcroît utile d'établir un simple diagramme ou document décrivant le modèle.

9.9 La Directrice générale reconnaît l'importance de préciser davantage les directives finales et les conversations avec tous les intervenants concernant le modèle. Elle note que le Partenariat mondial a besoin d'une stratégie de communication pour expliquer plus clairement et plus simplement le nouveau modèle de financement et la manière dont il doit être appliqué. Il est nécessaire de consulter et de travailler en étroite liaison avec les Entités de supervision et de gestion. Le personnel du Secrétariat ajoute que le nouveau modèle de financement concilie prévisibilité et efficacité. Il s'alignera toutefois sur le plan sectoriel de l'éducation.

9.10 Le personnel du Secrétariat confirme que, durant la période de transition entre les modèles, les pays qui ont déposé une demande de financement en vertu des règles de l'ancien modèle de financement continueront de procéder comme auparavant, tout en n'épargnant aucun effort pour appliquer les principes du nouveau modèle de financement. Les pays qui déposent une requête de financement en 2015 ou plus tard devront appliquer les règles du nouveau modèle de financement, à l'exception des pays qui ont encore une allocation en 2014, qui ont entamé la première étape de l'examen de la qualité et qui déposent une requête après la première série de 2015.

9.11 Les membres du Secrétariat notent que, bien qu'ils ne s'efforcent pas d'imposer des indicateurs ou des cibles particuliers, lorsqu'un pays choisit un indicateur jugé « insuffisant », le comité du CGPC peut procéder à son évaluation sur cette base. Le Partenariat mondial devra parvenir

à concilier le renforcement des capacités, l'adhésion des pays et l'imposition de conditions. Les membres du Secrétariat reconnaissent également qu'il est important que l'évaluation des financements soit transparente et que l'interprétation incombe au comité du CGPC.

9.12 Un membre du Conseil ayant demandé comment les besoins de financement seront présentés, la Directrice générale explique que ces derniers devraient être intégrés dans les contributions annoncées durant la conférence de reconstitution des ressources par les pays en développement partenaires. Elle ajoute également que les contributions annoncées par les pays en développement partenaires témoignent de l'existence d'une corrélation entre les financements intérieurs et le financement de l'éducation. Elle insiste sur le fait que dans toutes ses divisions, le modèle de financement doit refléter le concept de « l'adhésion des pays » du Partenariat mondial. D'autres commentaires font valoir que les activités de renforcement des capacités devraient également s'étendre aux Entités de supervision et de gestion, qui devront également savoir comment mettre en œuvre le nouveau modèle. Le membre du Conseil représentant l'UNICEF indique que des notes relatives au nouveau modèle de financement du GPE circulent déjà au sein de l'institution et que de nouvelles formations seront organisées. La fourniture d'informations supplémentaires et de précisions par le Secrétariat contribuera à mieux préparer le personnel de l'UNICEF sur le terrain. L'UNICEF insiste également sur la nécessité de critères contextuels subjectifs pour juger des progrès, par opposition à des normes objectives.

9.13 Un membre du Conseil insiste sur la nécessité de faire preuve de patience, car le Conseil devra attendre un certain temps avant de pouvoir évaluer le succès du nouveau modèle de financement. Le Partenariat mondial sera amené à procéder à des ajustements et à des améliorations sur la base des observations qu'il pourra faire dans le cadre de la mise en œuvre de ce modèle. Il est important que le Conseil résiste à la tentation de juger trop tôt du nouveau modèle de financement. Il faudra attendre pour voir des résultats. D'autres membres du Conseil reconnaissent qu'il faudra attendre avant de pouvoir pleinement observer les avantages du nouveau modèle, mais ils font remarquer qu'il serait utile d'avoir une estimation du temps qui doit s'écouler jusqu'à ce que le nouveau modèle de financement soit achevé et opérationnel.

9.14 Le responsable d'équipe régionale note que l'équipe de soutien aux pays est maintenant plus nombreuse, qu'elle est très compétente, et qu'elle entretient d'étroites relations avec tous les pays, ce qui facilitera le déploiement du nouveau modèle de financement. Un dialogue robuste et régulier existe à l'échelle du Partenariat mondial. L'équipe de soutien aux pays s'emploie également à mieux comprendre la dynamique des groupes locaux de partenaires de l'éducation dans les pays en développement partenaires.

10. RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES, PRÉVISIONS FINANCIÈRES ET ALLOCATIONS INDICATIVES PAR PAYS POUR LA PÉRIODE 2015-2018 (RECOMMANDÉES PAR LE GERF).

Résultats de la Conférence de reconstitution des ressources

10.1 Charles Tapp, directeur de l'équipe des Relations extérieures et du Partenariat (PERT) présente les résultats de la campagne de reconstitution des ressources du Partenariat mondial. Il annonce que les pays donateurs se sont engagés à fournir 2,1 milliards de dollars au Fonds du GPE. Il relève que quelques bailleurs de fonds se sont particulièrement distingués, à savoir l'Union européenne, la Norvège, le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni. D'autres ont maintenu ou augmenté leurs engagements vis-à-vis du Fonds du GPE. D'autres promesses de soutien sont venues de la société civile et du secteur privé. Deux fondations privées (CIFF et Dubai Cares) ont pour la première fois promis un appui financier au Fonds du GPE. Ces contributions constituent une première étape essentielle vers l'inversion de la baisse de l'aide mondiale à l'éducation, d'autres promesses de contribution étant attendues des bailleurs de fonds dans les prochains mois. Il note également que les pays en développement partenaires du GPE en particulier ont exprimé leur ferme engagement à accroître les ressources consacrées à l'éducation en promettant d'injecter dans ce

secteur 26 milliards de dollars de ressources supplémentaires entre 2015 et 2018 : ils ont ainsi dépassé de loin, dès le premier jour de la campagne de reconstitution des ressources, l'objectif de 16 milliards de dollars qui avait été fixé dans ce domaine.

10.2 Le directeur de PERT informe le Conseil que les documents relatifs aux résultats de la Conférence de reconstitution des ressources seront finalisés et mis à jour avec les contributions définitives. Il note qu'au cours des deux derniers jours, la contribution des États-Unis a déjà augmenté pour passer de 40 millions de dollars à 90 millions de dollars. Il rappelle enfin que la période de reconstitution des ressources dure quatre ans (2015-2018) et que davantage de contributions devraient être enregistrées.

Prévisions financières et allocations indicatives par pays 2015-2018

10.3 Le responsable senior des questions financières rappelle les principales décisions prises par le Conseil sur la base des recommandations du GERF (le plafond en mars/les ressources disponibles en juin). Il note que, grâce à ces réunions, le Conseil est en mesure de prendre des décisions en ce qui concerne l'allocation des fonds. Il résume ensuite les délibérations du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et des finances tenu qui se sont déroulées le 26 juin lors de la troisième réunion en présentiel du comité (BOD/2014/06 DOC 08 Addendum).

10.4 Il annonce que les nouvelles contributions promises s'élèvent à 2 150 milliards de dollars. Il explique que pour des raisons de prévision, dans le décompte des ressources, on doit également tenir compte des contributions déjà annoncées devant être versées en 2015 (35 millions de dollars), des projections de contributions supplémentaires susceptibles d'être effectuées entre 2015 et 2018 (329 millions de dollars) et des prévisions concernant le report de financements au titre des approbations de la période 2015-2018 (393 millions de dollars avec un plafond de 100 millions de dollars et 450 millions de dollars avec un plafond de 140 millions de dollars). Les ressources totales prévues s'élèvent à 2 907 milliards de dollars (avec un plafond de 100 millions de dollars) et 2 964 milliards de dollars (avec un plafond de 140 millions de dollars). En ce qui concerne les projections de contributions supplémentaires, le responsable senior des questions financières relève qu'il s'agit d'une approche très prudente et que seuls les bailleurs de fonds ayant contribué par le passé au Fonds du GPE ont été pris en compte. Les prévisions n'incluent pas les nouveaux bailleurs de fonds qui n'ont jamais contribué au Fonds. Il note que le report de financements est proche du maximum de 20 % d'allocations approuvées par le Conseil mais ne le dépasse pas. Le niveau a augmenté depuis le précédent rapport du GERF, l'exécution de certains financements approuvés en 2013 ayant commencé plus tard que prévu, ce qui a affecté le calendrier de leur prochaine allocation et a gonflé le montant du report dans les prévisions. Le responsable senior des questions financières explique que ce montant n'est pas disponible aux fins d'allocations, en raison des sommes à mettre de côté pour les autres passifs (montant à reporter au titre de 2013 moins élevé que prévu, allocations au titre du cycle 1 de 2014, allocations attendues au titre du cycle 2 de 2014, budgets du Secrétariat et de l'Administrateur, frais de supervision, commissions de gestion des Entités, autres financements de faible montant, provision pour la poursuite des activités du Fonds de la société civile pour l'éducation et provisions pour la programmation future et les événements inattendus de la période 2015-2018). Il explique également qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune provision pour la poursuite des activités du programme AMR. Le montant total à mettre de côté s'élève à -1 165 millions de dollars (avec un plafond de 100 millions de dollars) et à -1 172 millions de dollars (avec un plafond de 140 millions de dollars). Il conclut que le montant total des ressources disponibles pour les financements au titre de la mise en œuvre de programmes s'élève à 1 742 millions de dollars (avec un plafond de 100 millions de dollars) contre un montant minimum requis de 2 milliards de dollars pour financer tous les pays admissibles, sans recourir à une hiérarchisation. Un déficit de 258 millions de dollars est à prévoir et passera à 458 millions de dollars si le plafond atteint 140 millions de dollars.

10.5 Il explique que certaines questions auront une incidence sur le montant total des ressources, notamment les nouvelles annonces de contributions, la lisibilité des contributions soumises à des conditions (à l'instar de celles du Royaume-Uni qui a promis de contribuer à jusqu'à 300 millions de

livres mais en subordonnant sa contribution à la mise en œuvre de réformes, aux contributions des autres bailleurs de fonds et à la condition que la contribution britannique ne dépasse pas 15 % du montant total des contributions annoncées) et l'impact de tout écart enregistré lors du cycle 2 de 2014.

10.6 Le GERF note que tous les pays qui devaient introduire des requêtes au titre du cycle 1 de 2015 sont soit des pays à faible revenu, soit des petits États insulaires ou enclavés en développement et qu'aucun d'entre eux n'est affecté par le plafonnement des allocations. Se fondant sur cette analyse, le responsable senior des questions financières explique que le GERF recommande au Conseil d'annoncer les allocations indicatives par pays pour le cycle 1 de 2015 tel que présenté à l'annexe 1 du document BOD/2014/06 DOC 08 Addendum. Un montant total de 199,2 millions de dollars pourra être réparti entre cinq pays (Libéria : 11,9 millions de dollars, Malawi : 44,9 millions de dollars, Mozambique : 57,9 millions de dollars, Népal : 59,3 millions de dollars, Rwanda : 25,2 millions de dollars) et un montant supplémentaire de 11,2 millions de dollars pourra être réparti entre les petits États insulaires ou enclavés en développement.

10.7 Le GERF recommande également de revoir les prévisions financières lors de sa prochaine réunion en présentiel d'octobre. Cette approche permettra au Secrétariat de clarifier les questions en suspens et de mobiliser des ressources supplémentaires pendant la période de juillet à septembre. Sur la base de la revue d'octobre 2014, le GERF recommandera au Conseil, pour examen à sa réunion de décembre, les allocations du cycle 2 de 2015 et, si possible, de 2016.

10.8 Le directeur de PERT informe le Conseil que des discussions se poursuivent avec le Qatar et que, en raison de circonstances particulières, le Canada n'était pas en mesure de s'engager à ce moment-là, mais pourrait le faire à l'automne ou au printemps. Il évoque également les contacts en cours avec d'autres pays, notamment la France et l'Allemagne. Il remercie le Royaume-Uni d'avoir assorti sa contribution de conditions susceptibles de motiver d'autres bailleurs de fonds et de mobiliser des ressources supplémentaires.

Débats :

10.9 Les membres du Conseil soutiennent à l'unanimité les recommandations du GERF. Certains membres du Conseil remarquent qu'une dynamique politique se fait jour cette semaine et saluent l'engagement des pays en développement partenaires (PDP).

10.10 Certains membres du Conseil se félicitent tout particulièrement de la première contribution de la Children's Investment Fund Foundation (CIFF), une fondation privée. Un membre du Conseil s'inquiète toutefois que la contribution de la CIFF soit affectée à un usage particulier et ajoute que ce n'est pas conforme au fonctionnement habituel du Partenariat mondial. Le directeur de PERT explique que les mêmes règles s'appliquent à toutes les contributions et qu'un accord de contribution sera conclu entre l'Administrateur et la CIFF. Le membre du Conseil représentant les fondations et entreprises privées explique que les fonds de la CIFF ne seront pas déposés dans un compte séparé et souligne qu'il n'existe pas de modalités particulières d'établissement des rapports. La présidente remercie tous les partenaires pour leur soutien et remarque que des annonces de contribution supplémentaires sont attendues.

Décision :

10.11 La décision suivante a été approuvée :

BOD/2014/06 - 09 — Allocations maximales par pays au titre du financement pour la mise en œuvre du programme : Le Conseil d'administration :

- a. approuve la liste des Allocations maximales par pays pour la première série de 2015 figurant à l'Annexe 1 de l'addendum au document BOD/2014/06/DOC 08. L'allocation de ces pays

- restera valide durant la période 2015-2018 à moins que le Conseil ne la modifie, et sera soumise aux exigences du nouveau modèle de financement ; et
- b. demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel en octobre 2014 et de présenter au Conseil des recommandations de décision sur le niveau de ressources disponibles aux fins de l'approbation des Allocations maximales par pays de la deuxième série de 2015 et, si possible, des Allocations maximales par pays pour 2016.

11. Cadre de gestion des risques du GPE

11.1 Au nom du président du GERF, Chris Tinning fait rapidement le point sur le travail du GERF et du Secrétariat concernant le cadre de gestion des risques. Il informe le Conseil que le GERF a examiné les risques identifiés initialement dans le projet de matrice de gestion des risques à sa réunion de février 2014. À cette époque, le GERF avait constaté que de nombreux risques pouvaient être atténués par le nouveau modèle de financement et une meilleure définition des rôles et responsabilités de tous les partenaires. Le GERF demande au Secrétariat d'élaborer deux cadres sur les rôles et les responsabilités au niveau mondial et national pour examen lors de sa réunion d'octobre.

11.2 La présentation a porté sur les prochaines activités du GERF après la reconstitution des ressources, notamment le recensement des mesures d'atténuation des risques et des responsables de la mise en œuvre. Le GERF reconnaît que l'absence de matrice commune de gestion des risques constitue une lacune. Des consultations seront organisées avec tous les comités du Conseil d'administration à mesure que le GERF progresse dans son travail avec pour objectif de présenter un cadre définitif de gestion des risques pour approbation par le Conseil à sa réunion de décembre.

Débats :

11.3 Les membres du Conseil approuvent la méthodologie et soulignent que le développement de cet outil est essentiel. Un membre du Conseil demande s'il ne faudrait pas créer une catégorie spécifique pour le risque de réputation. Le membre du Conseil représentant la Banque mondiale indique pour sa part que le Conseil devrait examiner la manière de gérer les risques liés au fonctionnement du Secrétariat, compte tenu que, dans le cadre de la finalisation du Protocole d'accord sur l'hébergement du GPE, la Banque accroit l'autonomie dont dispose la directrice générale pour gérer le Secrétariat.

11.4 En réponse à ces remarques, Chris Tinning note que le risque de réputation est inhérent à toutes les catégories de risque (risques stratégiques, risques liés à la mise en œuvre, risques financiers et risques relatifs à la gouvernance). Le Conseil devra examiner cette importante question en décembre durant sa prochaine retraite.

12. POINT SUR LE BUDGET DU SECRÉTARIAT

12.1 La présidente du Conseil convoque une séance à huis clos pour débattre de l'évolution du budget du Secrétariat. Elle invite tous les observateurs et membres du Secrétariat à quitter la salle et demande que seuls restent les membres titulaires et suppléants du Conseil, la directrice générale, le directeur des opérations et un responsable des opérations du Conseil.

Décision :

12.2 Après les débats de la session à huis clos, la décision révisée suivante a été approuvée par le Conseil d'administration :

BOD/2014/06-10 — Budget actualisé du Secrétariat : le Conseil d'administration :

- a. approuve un montant supplémentaire de 425 000 dollars pour couvrir les besoins budgétaires de l'année civile 2014 comme indiqué dans la section 3.1 ;
- b. approuve un montant supplémentaire de 175 000 dollars pour couvrir le coût d'un Conseiller spécial auprès de la Présidente du Conseil ;
- c. approuve un montant supplémentaire de 100 000 dollars pour le financement innovant.
- d. souscrit à la recommandation du GEF d'autoriser le Secrétariat à revenir à un exercice budgétaire annualisé courant du 1^{er} juillet au 30 juin (GEF/2014/05 DOC 07), afin de s'aligner sur les obligations, politiques, procédures et systèmes en matière de comptabilité et de rapports correspondant à l'exercice de l'organisme hôte (la Banque mondiale), le nouvel exercice prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- e. prie le Secrétariat de préparer un budget sur six mois couvrant la période de janvier à juin 2015, lequel sera soumis à l'examen du Conseil à sa réunion de décembre 2014, puis de préparer un budget pour l'exercice allant de juillet à juin, à compter de mai/juin 2015 ; et
- f. approuve un montant supplémentaire de 350 000 dollars (50 % de 700 000 dollars) pour financer le renforcement des activités de communication et de coordination entre les groupes de pays en développement partenaires membres du GPE pendant une période de six mois (juillet-décembre 2014) conformément aux dispositions du document BOD/2014/06-07.

13. QUESTIONS DIVERSES

Appels à l'action

13.1 Répondant à une question sur le suivi des appels à l'action lancés aux participants à la Conférence de reconstitution des ressources, le directeur de PERT annonce que tous les appels à l'action et les signatures ont été recueillis et le personnel exploitera la dynamique en cours pour encourager les partenaires du GPE à signer formellement des appels à l'action au niveau institutionnel. Cela a déjà été fait par quelques partenaires dans le cas de certains appels à l'action, que ce soit par écrit ou sous la forme de déclarations lors d'événements parallèles. Le personnel se penchera sur la conception d'un processus systématique pour garantir et formaliser des appuis supplémentaires. La présidente demande au Secrétariat de diffuser les recommandations de la jeunesse et au GEF de les examiner et de proposer au Conseil des idées sur la manière de les concrétiser.

Planification stratégique

13.2 La présidente explique les étapes initiales de l'élaboration du prochain et très important Plan stratégique du GPE. Elle avait déjà pris contact avec le Comité de coordination lors d'un appel audio le 28 avril 2014 au cours duquel elle a souligné l'importance de l'harmoniser parfaitement avec le programme de développement post-2015. La recherche d'un consensus mondial autour de ce programme et l'existence d'une unité de vues au sein du GPE sur le plan stratégique du partenariat vont de pair. Ainsi, les aspects majeurs du processus de décision à l'échelle mondiale ont une incidence sur le processus du GPE. La présidente souligne en outre l'importance de la contribution de l'évaluation indépendante dans l'élaboration du plan stratégique.

13.3 S'agissant des prochaines étapes, la présidente du Conseil, en collaboration avec la directrice générale et le président du SPC, préparera un document sur la manière de mettre en œuvre le processus de planification stratégique au cours des 18 prochains mois. Le document décrira les processus et le calendrier de mise au point du plan stratégique et se penchera sur la manière dont le Conseil d'administration et le Partenariat dans son ensemble le géreront, en examinant notamment le rôle des comités techniques, en particulier le SPC. Le projet de document sera ensuite examiné par le Comité de coordination avant sa présentation au Conseil.

Prochaine réunion du Conseil

13.4 Mme Gillard annonce que la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration aura lieu les 15 et 16 décembre 2014 à Washington. Elle sera précédée par une retraite de deux jours (13 et 14 décembre) des membres titulaires et suppléants du Conseil pour réfléchir sur l'avenir du Partenariat mondial et le prochain plan stratégique.

Composition du Conseil

13.5 La présidente du Conseil annonce que, en plus d'Elizabeth King, membre du Conseil représentant le groupe des organismes multilatéraux et des banques régionales, Hansjürg Ambühl, membre suppléant du Conseil pour le groupe 1 des pays donateurs ne fera plus partie du Conseil d'ici à sa réunion de décembre. La présidente du Conseil exprime sa gratitude à ces deux personnalités pour les services rendus au Conseil d'administration du Partenariat mondial.

13.6 L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du Conseil lève la séance.

ANNEXE 1
LISTE DES PARTICIPANTS

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Gillard, Hon. Julia	Présidente	Partenariat mondial pour l'éducation	Australie	Présidente du Conseil d'administration du GPE Chef d'équipe de la Présidence du Conseil Membre du Conseil et du groupe Afrique 3
Wolpe, Bruce	Chef de Cabinet	Bureau de l'Honorable Julia Gillard	Australie	
Aheto-Tsegah, Charles	Directeur général adjoint	Service de l'éducation	Ghana	
Archer, David	Directeur des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (Internationales/Nord)
Brown, Donal	Directeur du Département des fonds mondiaux	DFID	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 3
Gardiner, Amanda	Directrice des affaires internationales	Pearson	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe secteur privé/fondations privées
Gupta, Geeta Rao	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre du Conseil et membre de l'UNICEF (agence multilatérale 2)
King, Elizabeth	Directrice, Éducation	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du Conseil et Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
Mbow, Cheikh	Coordonnateur National	COSYDEP	Sénégal	Membre du Conseil et du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Sakho, Marième	Secrétaire générale	SYPROS	Sénégal	Membre du Conseil d'administration et membre des OSC 2 (corps enseignant)
Seim, Olav	Directeur des politiques en éducation	Ministère des affaires étrangères	Norvège	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 4
Stassen, Yvonne	Directrice adjointe du développement social	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du Conseil et membre du groupe des

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				donateurs 1
Tang, Qian	Sous-directeur général pour l'éducation	UNESCO	France	Membre du Conseil Membre du groupe de l'UNESCO (agence multilatérale 1)
Thabana, Keratile	Secrétaire principale	Ministère de la formation et de la formation	Lesotho	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 1
Thiam, SE Serigne Mbaye	Ministre	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du Conseil et membre du groupe Afrique 2
Tinning, Chris	Conseiller ministériel (développement international)	AusAID	Australie	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 2
Ambühl, Hansjürg	Directeur de la division Afrique de l'Ouest	Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 1
Atchoarena, David	Directeur de la division du développement des enseignants et de l'enseignement supérieur	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil de l'UNESCO (agences multilatérales 2)
Bouapao, Lytou	Vice-ministre	Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique lao	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Asie et Pacifique
Bourne, Josephine	Directrice adjointe	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe UNICEF (agence multilatérale 2)
Camara, Kandia	Ministre	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Membre suppléant du conseil et membre du groupe Afrique 2
Colenso, Peter	Directeur exécutif des investissements	Fondation de fonds d'investissement de l'enfant (CIFF)	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil et du groupe secteur privé/fondations privées
De Marcken, Natasha	Directrice, Bureau de l'éducation	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et du groupe des donateurs 6
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education Internationale	Belgique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 3 (corps enseignant)

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Feinberg, Nathalia	Ambassadeur, Chef de cabinet, Politiques de développement et de la Coopération mondiale	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre suppléant du conseil et membre des donateurs 4
Gutiérrez, Francisco	Directeur de la Division Éducation	Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement	Espagne	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 2
Nhan-O'Reilly, Joseph	Conseiller senior	Save the Children	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (Internationales/ Nord)
Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'éducation	Ouganda	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Afrique 1
Saidov, SE Nuriddin	Ministre	Ministère de l'éducation	Tadjikistan	Membre suppléant et membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Samba, Madiana	Conseillère	Coalition Éducation pour tous	Sierra Leone	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Sanchez, Sandra	Vice-ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Honduras	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Shouldice, Julie	Directrice	Département des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 3
Wolassa, HE Shiferaw	Ministre	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Afrique 3
Lefebvre, Francois	Chargé senior des questions financières	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
Pascual, Jay	Avocat senior	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
Ahmed, Samiuddin	Chargé de programmes	ActionAid Bangladesh	Bangladesh	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Anderson, Michael	PDG	Fondation de fonds d'investissement de l'enfant (CIFF)	Royaume-Uni	Membre du secteur privé/ de fondations privées

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Baldeh, Matarr	Coordonnateur national	Campagne du réseau EPT (Education pour tous)	Gambie	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Biney, Francis	Coordonnateur	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Bobohon, Ismoilov	Coordonnateur de projets partenariat mondial pour l'éducation-4	Ministère de l'éducation et des sciences	Tadjikistan	Membre de l'Europe central, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale
Bogale, Solomon	Directeur	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
Brinkhaus, Michaela	Chargée de l'enseignement primaire	Ministère de la coopération économique et du développement	Allemagne	Membre du groupe des donateurs 5
Cabral, Zaida	Secrétaire exécutive par Intérim	Education pour tous - Mozambique	Mozambique	Membre du groupe Afrique 3
Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior en finances publiques	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
Christiansen, Thea	Conseillère principale, chef d'équipe	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Membre du groupe des donateurs 4
Cristofoli, Vigdis	Chef de section	NORAD	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
Dansie, Grant	Conseiller pour l'éducation	NORAD	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
Diop, Alioune Badara	Responsable de projets	Ministère de l'enseignement élémentaire	Sénégal	Membre du groupe Afrique 1
Doroba, Hendrina	Directrice exécutive	Forum des éducatrices africaines	Kenya	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Ebebe, Munsya	Coordonnateur de la Cellule d'Appui Technique et Point focal PME	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel	Congo (RDC)	Membre du groupe Afrique 2
Emog, Paul	Directeur des ressources humaines	Ministère de l'éducation de base	Cameroun	Membre du groupe Afrique 2
Fordham, Elizabeth	Spécialiste des programmes éducatifs	UNESCO	France	Membre de l'UNESCO (agence multilatérale 1)
Gantenbein, Nicole	Chargée des programmes d'éducation	Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre du groupe des donateurs 1

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Guezewane, Jonas	Coordonnateur du STPCSE, Point focal PME Centrafrique	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	République centrafricaine	Membre du groupe Afrique 2
Hamilton, Evelyn	Chef de la planification	Ministère de l'éducation	Guyana	Membre du groupe d'Amérique latine et des caraïbes
Hertel, Ulrika	Spécialiste principale des programmes	Sida	Suède	Membre du groupe des donateurs 4
Hyving, Stellan	Spécialiste principal de la politique	Sida	Suède	Membre du groupe des donateurs 4
Ihsan, Mohammad	Coordonnateur de la Planification et de l'Evaluation	Ministère de l'éducation (programme du Partenariat mondial pour l'éducation, Afghanistan)	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'est, Moyen-Orient et Asie centrale
Iwase, Keita	Chef de la politique de l'aide à l'éducation et des questions de genre	Ministère des affaires étrangères	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
Jovin, Mukadi	Conseiller chargé de la Coopération Internationale	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	République démocratique du Congo	Membre du groupe Afrique 2
Karakoski, Jussi	Conseiller principal en éducation	Ministère des affaires étrangères	Finlande	Membre du groupe des donateurs 4
Kennedy, Raymond	Responsable des Politiques et du Programme	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3
Khatun, Anoyara	Etudiant	Save the Children	Inde	Membre du groupe Asie et Pacifique
Leumer, Wolfgang	Responsable des programmes CSEF	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du sud	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Lloveras, Ferran	Assistant de programme	Commission européenne, DEVCO B4 (Education)	Belgique	Membre du groupe des donateurs 1
Manyonga, Grace	Directeur exécutif	Coalition nationale de l'éducation de Zambie	Zambie	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Matthews, Alison	Conseillère principale en politiques	Ministère des affaires étrangères et du commerce	Australie	Membre du groupe des donateurs 2
Mc Farlane, Esther	Membre GEFI YAG	Université de Cape Town	Afrique du Sud	Membre de l'UNESCO (agence multilatérale 1)

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Miachi, Ojonwa	Conseillère en politiques et promotion	Connected Development	Nigéria	Membre de l'OSC 2 (pays en développement)
Mowe, Kjersti	Responsable de l'apprentissage et des réseaux	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du sud	Membre de l'OSC 2 (pays en développement)
Naidoo, Jordan	Conseiller Senior en éducation	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe UNICEF (agence multilatérale 2)
Nsapato, Limbani	Coordonnateur régional	Réseau Africain de Campagne pour l'Education pour Tous (ANCEFA)	Zambie	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Osuji, Chioma	Conseiller en politiques	Coalition d'action de la société civile pour l'éducation pour tous (CSACEFA)	Nigéria	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Ottosson, Marie	Directrice générale adjointe	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA).	Suède	Membre des donateurs 4
Owotsogo, Ambroise	Directeur de la Planification, des Projets et de la Coopération	Ministère de l'éducation	Cameroun	Membre du groupe Afrique 2
Pearce, Caroline	Coordonnatrice mondiale	Campagne mondiale pour l'éducation	Afrique du sud	Membre des OSC 1 (Internationale / Nord)
Pessi, Jefferson	Coordonnateur	Education Internationale	Belgique	Membre des OSC 3 (corps enseignant)
Rafomoyo, Maxwell	Directeur	Coalition pour l'éducation du Zimbabwe	Zimbabwe	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Rao, Kwatolu	Étudiant	Save the Children - Inde	Inde	Membre du groupe Asie et Pacifique
Roxburgh, Rose	Chargée des politiques	Ministère des affaires étrangères et du commerce	Australie	Membre du groupe des donateurs 2
Ryberg, Camilla	Responsable de la campagne d'éducation et de la communication en ligne	RESULTS International	Australie	Membre des OSC 1 (Internationale / Nord)
Sahar, Muhammad	Promoteur pour l'éducation	Grace Association Pakistan	Pakistan	Membre des OSC 2 (pays en développement)
Sahin, Gazala	Consultante	Save the Children, BR	Inde	Membre du groupe Asie et Pacifique
Siebes, Ronald	Directeur adjoint de la Division de l'éducation	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du groupe des donateurs 1

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Tanaka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
Tissafi, Maya	Ambassadrice	l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre du groupe des donateurs 1
Vilsack, Christie	Conseillère senior à l'éducation internationale	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des donateurs 6
Yadav, Chitralekha	Ministre	Ministère de l'éducation	Népal	membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Yeshey, Karma	Directeur	Ministère de l'éducation Département de l'éducation scolaire	Bhoutan	Membre du groupe Asie et Pacifique
Adams, Ray	Conseiller spécial	Conseil australien de la recherche en éducation (ACER)	Australie	Observateur
Alolofi, Ibrahim	Coordonnateur	Coalition Yéménite pour l'éducation pour tous	Yémen	Observateur
Al-olofi, Esam	Secrétaire général	Coalition Yéménite pour l'éducation pour tous	Yémen	Observateur
Baker, Tony	Directeur de campagne Education pour tous	Fonds éducatifs RESULTS	États-Unis d'Amérique	Observateur
Bender, Penelope	Conseillère principale en éducation	USAID	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Bojanic, Dejan	Défenseur de l'éducation	Groupe de mobilisation de la jeunesse pour les Nations-Unies, Secrétaire général de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout	Serbie	Observateur
Burley, Jamira	Représentante des Etats-Unis	GEFI, Groupe de mobilisation de la jeunesse	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Callahan, Brian	Responsable de la promotion et de la sensibilisation	Campagne mondiale pour l'éducation, Etats-Unis	États-Unis d'Amérique	Observateur
Cauldwell, Jonathan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre du Groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
Cherevatova, Natalia	Responsable des opérations	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Observateur
Cross, Jess	Junior Professional	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Observatrice

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Da Camara, Patricia	Responsable de la communication	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Dabu, Maria Helen	Conseillère pour le plaidoyer et le développement des capacités (CDAA)	Bureau Asie-Pacifique Sud d'éducation de base et d'éducation des adultes (ASPBAE)	Philippines	Observatrice
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'enseignement	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du groupe Afrique 2
Gautam, Kul	Ancien directeur exécutif adjoint	UNICEF	Népal	Observateur
Grossman, Allison	Associée législative principale	Fonds éducatifs RESULTS	États-Unis d'Amérique	Observateur
Johnny, Thomas	Coordonnateur de projets	Le réseau africain de la campagne d'éducation pour tous (ANCEFA)	Sierra Leone	Observateur
Jones, Dan	Directeur des campagnes	Results Royaume-Uni	Royaume-Uni	Observateur
Kenny, Kate	Chargée des politiques éducatives	Save the Children	Royaume-Uni	Observatrice
Khembo, Dafter	Chargé du suivi et de l'évaluation	Le réseau africain de la campagne d'éducation pour tous (ANCEFA)	Kenya	Observateur
Kitignavong, Khampaseuth	Directeur général adjoint	Département de l'éducation primaire et préscolaire, Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique lao	Observateur
Kuppens, Line	Chercheuse postdoctorale	Université catholique de Louvain	Belgique	Observatrice
Laura, Giannecchini	Coordonnatrice régionale LAC SCEF	Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation	Brésil	Observatrice
Lo, Aissatou	Chargée des programmes	Le réseau africain de la campagne d'éducation pour tous (ANCEFA)	Togo	Observatrice
McQuire, Hayley	Représentante australienne	Groupe de défense des jeunes pour l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout- UN	Australie	Observateur
Miyazaki, Takeshi	Expert en éducation	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Sénégal	Observateur
Mohamed, Said	Président	FADE DJIBOUTI	Djibouti	Observateur

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Mornet-Cariou, Odile	Conseillère en éducation	BACKUP Education (GIZ)	Allemagne	Observatrice
Mwamba, Matildah	Chargée des programmes	Réseau Africain de Campagne pour l'Education pour Tous (ANCEFA)	Zambie	Observatrice
Perez, Virginia	Coordinatrice générale	Campagne bolivienne pour le droit à l'éducation	Bolivie	Observatrice
Perez Sandoval, Virginia	Directrice exécutive	Campagne bolivienne pour le droit à l'éducation	Bolivie	Observatrice
Sagna, Marise	Changée de programme lusophone	ANCEFA	Sénégal	Observatrice
Sarch, Terri	Administrateur général du ministère	Ministère pour le développement International - DFID	Royaume-Uni	Observateur
Savard-Shaw, Julie	Responsable de campagnes	RESULTS Canada	Canada	Observatrice
Schmidt, Caroline	Conseillère en éducation	BACKUP Education (GIZ)	Allemagne	Observatrice
Simon, Kobia	Chargé de programmes	Réseau Africain de Campagne pour l'Education pour Tous (ANCEFA)	Kenya	Observateur
Spink, Jeaniene	Chargée de recherche principale	Conseil australien de la recherche en éducation (ACER)	Australie	Observatrice
Steer, Liesbet	chercheuse	The Brookings Institution	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Tahirou, Traore	Coordonnateur national	Coalition Nationale pour l'Education Pour Tous	Burkina Faso	Observateur
Tebbe, Kerstin	Directrice adjointe	Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Waruku, Boaz	Gestionnaire de programme	Réseau Africain de Campagne pour l'Education pour Tous (ANCEFA)	Kenya	Observateur
Wilson, Ashley	Responsable de la communication	Campagne mondiale pour l'éducation - US Chapter	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Winthrop, Rebecca	Chercheuse senior et directrice	The Brookings Institution	États-Unis d'Amérique	Observatrice
Albright, Alice	Directrice générale	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Beardmore, Sarah	Chargée du plaidoyer	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Beeching, Sarah	Consultante en politiques stratégiques	Partenariat mondial pour l'éducation	Royaume-Uni	Secrétariat du GPE
Bernard, Jean-Marc	Chef d'équipe Suivi-évaluation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Coustere, Paul	Coordinateur de l'équipe de soutien aux pays	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Egbetayo, Victoria	Spécialiste des partenariats	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Focas Licht, Margarita	Responsable d'équipe régionale, Afrique de l'Est et Australe	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Gomer, Lisa	Directrice des opérations	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisèle	Assistante senior - Événements	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Guétin, Christine	Chargée des opérations du Conseil d'administration	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Henfry, Sally-Anne	Consultante	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Humme, Alexandra	Chef d'équipe, Communications	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Leitner, Marian	Assistante à la directrice	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Partenariat mondial pour l'éducation	France	Secrétariat du GPE
Murimi, Lydia	Chargée senior du secteur privé	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Palacios, Alejandro	Directeur, Projets spéciaux	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Power, Padraig	Responsable financier senior	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Schroh, Karen	Chargée senior des relations avec les bailleurs	Partenariat mondial pour l'éducation	Belgique	Secrétariat du GPE
Tapp, Charles	Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE

Nom, prénom	Titre de l'emploi	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Van Bommel, Joris	Chargé senior des opérations -	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Wane, Michaelle	Assistante senior, Opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE